



United Nations
Environment
Programme



UNEP(OCA)/MED IG.3/3
15 juillet 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Huitième réunion ordinaire des Parties
Contractantes à la Convention pour la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux Protocoles y relatifs

Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF
SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
1992 - 1993**

POUR DES RAISONS D'ECONOMIE LES DELEGUES SONT PRIES DE
BIEN VOULOIR APPORTER LEURS DOCUMENTS A LA REUNION



United Nations
Environment
Programme



UNEP(OCA)/MED IG.3/3
15 juillet 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Huitième réunion ordinaire des Parties
Contractantes à la Convention pour la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux Protocoles y relatifs

Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF
SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
1992 - 1993**

Table des matières

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	1
A. <u>Application de la Convention de Barcelone</u>	
1. Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles	1
2. Coordination du programme	2
3. Action 21 pour la Méditerranée/Développement durable:	4
(a) Action 21 pour la Méditerranée	
(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)	
4. Composante juridique	8
5. Information et formation	9
B. <u>Application du Protocole relatif à la pollution tellurique et du Protocole relatif aux immersions</u>	
6. Application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	11
(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions	
(b) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées	
(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, et mesures proposées	
(d) Projets de recherche se rapportant au Protocole tellurique	

	<u>Pages</u>
C. <u>Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée</u>	
7. Rapport sur l'état d'avancement du programme MED POL:	15
(a) Programmes de surveillance et activités d'appui	
(b) Interétalonnage et assurance qualité des données	
(c) Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue	
(d) Changements climatiques	
D. <u>Application du Protocole relatif aux situations critiques</u>	
8. Prévention et lutte contre la pollution par les navires	23
(a) Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nocives en cas de situation critique	
(b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)	
(c) Mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne	
E. <u>Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen</u>	
9. Gestion écologiquement rationnelle du littoral méditerranéen	37
(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement	
Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)	
(b) Planification et gestion du littoral	
Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)	

F.	<u>Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sites historiques</u>	
10.	Protection du patrimoine commun à la Méditerranée	47
	(a) Protocole relatif aux aires spécialement protégées	
	(b) Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)	
	(c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt commun à la Méditerranée	
	<u>Questions financières</u>	55
	<u>Questions administratives</u>	56
	<u>Annexes</u>	
Annexe I	: Calendrier des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993	
Annexe II	: Position, au 31 mai 1993, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs	
Annexe III	: Position, au 31 mai 1993, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	

INTRODUCTION

Depuis le rapport 1991 du Directeur exécutif du PNUE sur l'état d'avancement des activités du Plan d'action pour la Méditerranée, des développements positifs se sont produits quant à la protection de l'environnement dans la région méditerranéenne. Le plus remarquable a consisté en la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), laquelle a fait date et marqué un tournant dans l'histoire de la planète. L'approche régionale pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement et du développement a fait l'objet d'un chapitre distinct en conclusion de la Conférence. L'expérience régionale en Méditerranée a été au premier plan au titre d'exercice pilote de développement durable à travers une coopération régionale.

En outre, le Plan d'action pour la Méditerranée s'est adapté au recentrage de ses activités sur des questions prioritaires déterminantes pour la planification et la gestion intégrées écologiquement rationnelles du Bassin méditerranéen. Les objectifs définis par la Déclaration de Gênes de 1985 ont été pleinement intégrés dans la stratégie et le programme adoptés par les Parties contractantes, et le Programme d'aménagement côtier (PAC) a été développé, élargi et revalorisé pour neuf zones côtières sélectionnées du Bassin méditerranéen. Comme les Parties contractantes ont pris conscience de l'importance de cet exercice orienté vers l'action, quatre autres Etats côtiers ont adressé des demandes de nouveaux projets PAC.

La coopération et la coordination se sont renforcées avec la Banque mondiale, avec d'autres institutions financières et avec des organisations non gouvernementales en Méditerranée, en vue d'attirer des ressources financières et un appui technique.

Cependant, la persistance de retards dans le versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a entravé l'exécution normale du programme du PAM, et c'est là une question que les Parties contractantes devraient sérieusement aborder.

Le présent rapport retrace en détail les principaux développements intervenus dans les diverses composantes du PAM au cours des deux dernières années.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

1. APPROBATION DU PROGRAMME DANS LE CADRE DES REUNIONS DECISIONNELLES

1. En 1992, les Quatrième, Cinquième et Sixième réunions de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM se sont tenues en janvier, septembre et novembre 1992 (UNEP(OCA)/MED WG.40/2, WG.56/5 et WG.61/2). Deux des réunions ont été entièrement consacrées à l'examen des projets PAC, et il y a été convenu d'une

procédure à suivre pour les travaux à venir concernant le Programme d'aménagement côtier (PAC).

2. La Septième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) a eu lieu à Malte les 15 et 16 février 1993 (UNEP(OCA)/MED WG.62/2). Les participants ont examiné les préparatifs de la réunion conjointe et de la réunion ordinaire des Parties contractantes. Ils ont procédé à un échange de vues sur le programme et le budget de l'exercice biennal 1994-1995.
3. Trois réunions du Bureau des Parties contractantes se sont tenues au Caire en février et en novembre 1992, et en mars 1993 (UNEP/BUR/40/5, 41/3 et 42/3). Le Bureau a examiné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme du PAM, il a abordé diverses questions en suspens et conseillé le Secrétariat à leur sujet, notamment la question de l'admission au sein du PAM de nouveaux Etats, les projets PAC, le développement durable en Méditerranée, des questions juridiques, financières et administratives.
4. La réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique s'est tenue à Athènes du 3 au 7 mai 1993 (UNEP(OCA)/MED WG.66/8). Les participants ont examiné les progrès accomplis en 1992-1993 dans la mise en oeuvre du PAM, et ils ont envisagé et élaboré des recommandations à présenter à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993), concernant le programme et le budget du prochain exercice biennal 1994-1995.
5. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1992-1993 figure à l'annexe I au présent rapport.

2. COORDINATION DU PROGRAMME

6. Conformément à une décision du Bureau, S.E. M.A. Ebeid, président du Bureau, et le professeur S. Busuttil, Coordonnateur du PAM, ont représenté le Plan d'action pour la Méditerranée à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (juin 1992). Ils ont noué divers contacts avec les chefs de délégations méditerranéennes, ainsi qu'avec d'autres chefs de délégation et représentants d'institutions financières internationales, en appui au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Pour des raisons d'ordre logistique et du fait de l'ordre du jour très chargé de la Conférence, il n'a pas été possible au Secrétariat de la CNUED de consacrer une session spéciale de la Conférence aux questions méditerranéennes.
7. Dans le prolongement de la Conférence de la CNUED, l'ASPEN Italia a organisé une conférence intitulée: "Après Rio: le développement durable en Méditerranée". La conférence s'est tenue à Gênes du 3 au 5 juillet 1992.

Elle a rassemblé plus de 120 personnalités venant de tous les horizons de la Méditerranée, et notamment plusieurs ministres de l'environnement, directeurs d'agences de l'environnement, dirigeants de grosses sociétés internationales et d'éminents journalistes en matière d'environnement.

8. Le Coordonnateur du PAM a été l'un des principaux orateurs de la Plénière et le présentateur de deux ateliers. La réunion a examiné l'impact des décisions de la CNUED pour la Méditerranée, et elle a débattu de l'opportunité de créer de nouvelles structures pour honorer le mandat de Rio. Les conclusions de la réunion, portant principalement sur la nécessité d'établir une Action 21 pour la Méditerranée ainsi que sur la revalorisation du rôle du PAM, ont été présentées à la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (UNEP(OCA)/MED WG.66/8).
9. La coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) s'est intensifiée, notamment avec l'Organisation juridique internationale (OJI) en ce qui concerne le protocole "offshore", avec la Fondation pour les études internationales (FIS) en ce qui concerne une Action 21 pour la Méditerranée, et avec la Facoltà dell'Arte e della Scienza en ce qui concerne le protocole relatif aux déchets dangereux.
10. Une assistance financière et technique a été octroyée à quelques ONG de la Méditerranée pour leur permettre d'établir certains rapports ou de tenir diverses réunions portant sur la protection du milieu marin (Association des femmes méditerranéennes, Association marocaine pour la mer, MEDMARAVIS, MEDASSET, Collegio Officiale de Arquitecto des Baléares, en Espagne). En outre, des fonctionnaires du PAM ont pris part à plusieurs réunions d'ONG et apporté une contribution à leurs programmes (Séminaire de MAREVIVO, réunion de l'Ente Colombo, Conférence de l'ASPEN sur l'après-Rio, Colloque de la Semaine de l'environnement à la Maison de l'environnement, tenu à Montpellier, HELMEPA, MEDSERV et ICAMAS, le Forum exécutif des Jeunes Européens - Rome, le Comité pour les études méditerranéennes, l'Institut méditerranéen, le Centre euro-méditerranéen pour les risques de contamination marine, le Centre pour les risques sismiques du Conseil de l'Europe - Athènes).
11. En 1992, le Bureau a été informé que le gouvernement italien proposait que le Centro di Telerilevamento Mediterraneo (CTM) de Scanzano, équipé, doté en personnel et financé par le gouvernement italien, soit accepté comme nouveau Centre d'activités régionales du PAM.
12. Conformément à la décision du Bureau, le Secrétariat a communiqué aux Parties contractantes des informations détaillées sur le Centre et il a sollicité leurs avis sur la proposition italienne. Au 30 septembre 1992, seules sept Parties contractantes avaient fait part de leur avis sur cette proposition

concrète (CEE, Egypte, France, Libye, Maroc, Syrie et Turquie).

13. Conformément à la décision du Bureau lors de sa réunion de novembre, le Secrétariat a entrepris les consultations nécessaires avec les autorités italiennes et le Centre CTM pour l'organisation de programmes de formation à l'application des techniques de télédétection et leur utilisation, entièrement financés par le CTM, à l'intention d'experts méditerranéens. Les deux premiers experts à bénéficier de ce programme ont été des ressortissants égyptiens, dans le cadre du projet PAC concernant Fuka-Matrouh. Le stage a démarré le 8 mars 1993 et a duré trois mois.
14. La réunion conjointe des deux comités permanents (Athènes, 3-7 mai 1993) a examiné cette question et décidé de recommander à la Huitième réunion ordinaire d'approuver la proposition italienne, étant entendu que le Centre serait financé par l'Italie et que des documents complémentaires à ce sujet seraient soumis avant ladite réunion par les autorités italiennes.
15. Lors de sa visite en Turquie (avril 1993), le Coordonnateur du PAM a examiné avec les autorités turques, du fait que leur pays héberge le Secrétariat pour la mer Noire, les diverses modalités d'une coopération entre les deux Secrétariats.
16. Le Coordonnateur a représenté le PAM/PNUE à la "Séance publique sur la protection de l'environnement et le développement durable" organisée à Malte les 24-25 mars 1993 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

(a) Action 21 pour la Méditerranée

17. Conformément à la décision du Bureau des Parties contractantes d'amorcer pour la région méditerranéenne un processus pour l'adoption des principes élaborés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (juin 1992) et spécifiés dans Action 21, une réunion consultative informelle sur la préparation d'une "Action 21 pour la Méditerranée" s'est tenue à Malte du 11 au 13 février 1993 (UNEP(OCA)/MED WG63/4). La réunion était hébergée et en partie financée par la Fondation pour les études internationales (FIS) de Malte. Plus de 50 représentants d'organisations gouvernementales, non gouvernementales, des médias et du secteur industriel ont pris part à cette réunion. Deux messages de soutien ont été reçus du Premier ministre de Malte et du Directeur exécutif du PNUE.
18. Les débats de cette importante réunion se sont articulés autour de trois

grands axes:

- l'évaluation scientifique de l'état de l'environnement en Méditerranée;
- le développement durable en Méditerranée;
- les aspects institutionnels.

19. Lors de l'examen du rapport et des recommandations de la réunion consultative informelle, le Bureau, à sa réunion tenue au Caire les 1er et 2 mars 1993, a décidé que:

- (i) le Plan d'action pour la Méditerranée devrait réorienter ses activités vers le développement durable, principalement dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC) et du mécanisme de suivi du programme CE relevant de la Charte de Nicosie;
- (ii) la réunion conjointe devrait examiner, d'un point de vue technique, l'ensemble de propositions énoncées dans le rapport de la réunion consultative informelle sur une Action 21 pour la Méditerranée tenue à Malte du 11 au 13 février 1993, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.63/4, en vue de soumettre des propositions concrètes, conformément aux résolutions de la CNUED, à la prochaine réunion des Parties contractantes;
- (iii) une nouvelle ligne budgétaire affectée au développement durable dans le cadre du programme du PAM devrait être créée. Le Secrétariat devrait proposer un montant précis pour la réunion conjointe afin de concrétiser cette ligne budgétaire pour le prochain exercice biennal 1994-1995.

Un expert (classe P.4) devrait éventuellement être recruté au bureau du PAM à Athènes au titre de cette ligne budgétaire, et il/elle serait spécialement chargé(e) des projets de développement durable, et notamment du PAC.

20. La réunion conjointe des deux comités a examiné cette question et établi des recommandations spécifiques relatives au développement durable et à une Action 21 pour la Méditerranée, pour approbation par la présente réunion.
21. Un autre développement important a consisté en la tenue de la Deuxième conférence ministérielle dans le cadre de la Charte de Nicosie, les 28-30 avril 1992 au Caire. La conférence a approuvé une Déclaration sur la coopération euro-méditerranéenne en matière d'environnement dans la région méditerranéenne et un programme d'actions concrètes.
22. Le président du Bureau et le Coordonnateur du PAM ont procédé à des

consultations étendues touchant le rôle du PAM dans cet exercice et qui ont trouvé leur aboutissement dans la décision de la conférence de mettre en place un mécanisme de suivi se composant de la Commission des Communautés européennes, du Plan d'action pour la Méditerranée, d'institutions de financement multilatérales et d'autres organismes donateurs.

23. Suite aux décisions de la conférence du Caire, la première réunion du mécanisme de coordination s'est tenue à Bruxelles le 14 juillet 1992. Le Coordonnateur représentait le PAM à cette réunion au cours de laquelle il a été convenu d'agir selon deux axes parallèles:

- (i) identification par le PAM des grands problèmes entravant le développement durable dans la région et nécessitant des solutions au niveau de celle-ci;
- (ii) programmes de développement durable d'une durée de deux ans et spécifiques à des pays. La Tunisie et l'Egypte ont été retenues comme zones d'intervention, l'Albanie comme "cas particulier" et Malte comme "projet pilote".

24. Le Coordonnateur du PAM a été chargé d'obtenir l'accord de principe des quatre pays concernés. Les quatre pays ont accepté le principe de cette offre dans le cadre de la première phase du programme conjoint. Le Secrétariat a établi et adressé à la CE un document recensant les problèmes régionaux en matière de développement durable (point vii du programme d'actions spécifiques adopté au Caire). Une procédure à suivre pour traiter avec les quatre pays est en cours de négociation, avec éventuellement (comme il a été noté à la réunion de Bruxelles) une mission "conjointe" chargée d'identifier, avec les autorités qualifiées, leurs priorités développement/environnement conformément aux principes de la Charte de Nicosie.

25. La deuxième réunion du mécanisme de coordination s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 décembre 1992 et, en présence des représentants des quatre pays, il y a été effectué un examen des programmes en cours portant sur le développement durable (en particulier le Programme d'aménagement côtier (PAC) du PAM), et, en vue d'obtenir une coordination judicieuse des actions, les quatre pays ont été invités à élaborer des plans de stratégie nationale qui indiqueraient: 1) les priorités politiques du développement économique; 2) la politique en matière d'environnement; 3) les problèmes écologiques et institutionnels; 4) les mécanismes de coordination existants; et 5) les mesures et actions proposées pour assurer un développement durable. Ces plans stratégiques par pays ont été présentés lors de la réunion informelle sur une "Action 21 pour la Méditerranée" qui a été organisée par le PAM et s'est déroulée à Malte du 11 au 13 février 1993.

(b) Programme d'aménagement côtier (PAC)

26. La Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) a décidé que seraient poursuivis les travaux sur les quatre projets PAC en cours (baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes et littoral syrien). De plus, la réunion a approuvé deux nouveaux projets PAC (Fuka-Egypte et Sfax-Tunisie), ainsi que le démarrage de trois autres projets (Albanie, Algérie, Maroc).
27. Des renseignements détaillés sur les diverses activités menées dans chaque PAC sont donnés aux différentes sections du présent rapport ainsi que dans le rapport d'activité 1992 à la Cinquième réunion des directeurs de CAR, tenue à Malte du 14 au 20 septembre 1992 (UNEP(OCA)/MED WG.56/2). Les paragraphes ci-dessous constituent un résumé des principaux développements intervenus au cours de la période 1992-1993.

Baie Kastela, baie d'Izmir, et littoral syrien

28. Il est prévu que les projets relatifs à la baie de Kastela et à la baie d'Izmir seront achevés à la fin de 1993, et que le projet relatif au littoral syrien le sera à la fin de 1994. Un programme de suivi doit être convenu avec les pays concernés.

Projet PAC pour Rhodes (Grèce)

29. Une conférence s'est tenue à Rhodes les 14 et 15 décembre 1992 dans le but d'exposer les activités du projet au gouvernement grec et aux experts locaux (UNEP(OCA)/MED WG.60/3).
30. Il a été signé entre le PAM et la Banque européenne d'investissement un contrat aux termes duquel cette dernière financera certaines activités dans le cadre du projet PAC pour Rhodes. Le montant total de l'aide devrait être de 360.000 ECU.

Projet PAC pour Fuka-Matrouh (Egypte)

31. Le projet de PAC pour cette zone a été signé lors de la réunion du Bureau (Le Caire, 9-10 novembre 1992). La première mission directive/technique dans la zone a eu lieu au début avril 1993.

Projet PAC pour Sfax (Tunisie)

32. La mission directive/technique du PAM en Tunisie a eu lieu du 6 au 10 février 1993. Diverses réunions de haut niveau ainsi que des réunions techniques se sont tenues à Tunis et à Sfax. Il y a été convenu de la liste

des activités à inclure dans l'accord qui doit être signé entre le PAM et la Tunisie. L'accord sera prêt pour signature avant ou pendant la présente réunion des Parties contractantes.

Projet PAC pour l'Albanie

33. Une réunion de tous les experts du projet ainsi que du représentant de l'Albanie s'est tenue à Malte le 13 février 1993, après la réunion d'experts sur une Action 21 pour la Méditerranée. La version préliminaire du document de projet a été examinée et diverses suggestions ont été insérées dans le nouveau projet d'accord qui sera signé par le PAM et l'Albanie en septembre 1993.

Maroc

34. Un fonctionnaire du PAM s'est rendu en mission au Maroc du 18 au 22 février 1993. Des discussions préliminaires sur la préparation et le lancement du projet PAC au Maroc ont eu lieu lors de sa visite. Il est prévu que la première mission directive/technique ayant trait au projet aura lieu avant la fin de 1993.
35. Trois demandes de nouveaux projets PAC ont été reçues d'Israël, de Malte et du Liban. S'agissant du projet PAC pour la lagune de Venise, en Italie, pour lequel le Bureau avait sollicité des renseignements supplémentaires avant de prendre une décision définitive, le Secrétariat a reçu de l'Italie, en date du 28 janvier 1993, une réponse formulée dans les termes suivants:
- Délimitation de la zone:
Le projet concernera l'ensemble de la lagune et le bassin occidental.
 - Objectifs:
Inclure une zone fortement développée dans les projets PAC du PAM. De cette façon, d'autres pays, à commencer par ceux en développement, pourront bénéficier d'informations, d'une expérience concrète et de contacts opérationnels, de procédures administratives, de surveillance continue, d'interprétations des données et de processus décisionnels concernant le sauvetage de la lagune de Venise.
 - Financement:
On se propose d'obtenir un concours de la CEE (Programme LIFE), à condition que cette initiative soit approuvée par le PAM.
36. Le ministère italien de l'environnement a fait part de son intérêt pour la

création d'un "Observatoire de la lagune" et d'un centre d'information avec la région de Vénétie, la province de Venise et la municipalité de Venise. Les contacts ont été très prometteurs et il est prévu que le projet PAC sera hébergé en un site prestigieux, sur l'île de San Servolo et San Clemente.

37. La réunion conjointe des comités permanents (Athènes, 3-7 mai 1993) a examiné ces demandes et décidé de recommander à la présente réunion l'approbation des nouveaux projets pour Israël, Malte et le Liban, et d'envisager favorablement la proposition italienne qui devrait être financée par l'Italie.
38. Lors de la récente réunion des CAR sur les projets PAC (Malte, novembre 1992), il a été proposé de créer un groupe directeur consultatif de trois experts méditerranéens qui seraient essentiellement chargés d'examiner chacun des projets PAC et de conseiller le PAM sur leur exécution. Le Groupe, qui siégerait deux fois par an, travaillerait étroitement avec l'agent de liaison du PAM pour l'exercice des PAC et le développement durable et sous sa supervision. Le Groupe se composerait d'un planificateur régional, d'un économiste et d'un spécialiste en sciences de la mer. Cette proposition a été par la suite approuvée par le Bureau (Le Caire, 1er-2 mars 1993).

4. COMPOSANTE JURIDIQUE

Admission de nouveaux Etats et statut du CAR/PAP

39. Conformément à la décision qu'a prise le Bureau à sa réunion de novembre 1992 concernant l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone, le Secrétariat a informé les autorités croates que la question était déférée à la Huitième réunion ordinaire (octobre 1993) et que la Croatie devrait soumettre sa demande d'adhésion à la Convention de Barcelone selon la procédure normale stipulée à l'article 26 de la Convention.
40. Il a été reçu du gouvernement croate, en date du 22 février 1993, confirmation du grand intérêt qu'il portait à cette question en exprimant l'espoir qu'elle serait résolue le plus tôt possible, et confirmation réitérée qu'il continuerait à remplir toutes ses obligations envers le PAM lorsqu'il serait admis comme membre de plein droit. En outre, le message soulignait que la Croatie remplissait ses obligations envers le Centre de Split (CAR/PAP) et qu'elle continuerait à le faire. Enfin, les autorités croates exprimaient leur gratitude de ce qu'on ait permis au CAR/PAP de poursuivre sa tâche efficacement pour la "gestion des affaires courantes" au cours de la période transitoire jusqu'à l'admission de la Croatie au sein du PAM, et de ce qu'on ait également permis à la Croatie de participer aux activités du PAM en qualité d'observateur.

41. S'agissant du statut du CAR/PAP de Split, et conformément à la décision du Bureau, le Coordonnateur s'est rendu à Split les 11 et 12 janvier 1993 afin d'évaluer la situation du Centre, et il a fait rapport au Bureau sur les résultats de sa mission.
42. Le Bureau a tenu à confirmer sa décision antérieure de déferer la question de l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, Turquie, 12-15 octobre 1993) et il a décidé que les dispositions de surveillance actuelles instaurées à sa réunion de novembre 1992 concernant le CAR/PAP resteraient en vigueur jusqu'à la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (UNEP/BUR/42/3).

Protocole "offshore"

43. Conformément à la demande de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991), le Secrétariat a établi une version remaniée du projet de protocole sur la base des observations reçues des Parties contractantes. En conséquence, le Bureau des Parties contractantes a autorisé le Secrétariat à convoquer une conférence de plénipotentiaires pour le protocole "offshore" en 1993 sans organiser de nouvelle réunion d'experts. De plus, le Bureau a demandé au Secrétariat d'envoyer la version remaniée du projet de protocole à toutes les Parties contractantes en sollicitant leur avis.
44. Conscient du fait que la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'était pas satisfaisante, le Bureau a en outre, lors de sa réunion de mars 1993, demandé au Secrétariat de continuer à s'employer auprès des autorités italiennes à ce que celles-ci accueillent et financent en partie la conférence de plénipotentiaires au cours du dernier trimestre de 1993.

Déchets dangereux

45. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes (Le Caire, octobre 1991) de convoquer une réunion d'experts sur la préparation d'un projet de protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux") et à autoriser le Secrétariat à rechercher un appui financier extérieur pour cette réunion, le Bureau a accepté l'offre de l'ONG italienne (la Facoltà dell'Arte e della Scienza), qui a été approuvée par les autorités italiennes, d'accueillir et de financer en partie la première réunion d'experts sur le Protocole "déchets dangereux", à Cervia, Italie, du 23 au 25 avril 1993 (UNEP(OCA)/MED WG.66/8). Dans l'intervalle, le Bureau a chargé le Secrétariat d'assurer la coordination avec les conventions existantes, notamment la Convention de

Bâle, lors de la formulation du protocole "déchets dangereux".

46. La réunion de Cervia a examiné en détail le projet de protocole "déchets dangereux" du Secrétariat en ne laissant à ce dernier qu'un nombre restreint de parties appelant une élaboration plus poussée. Après avoir abordé cette question, la réunion conjointe (Athènes, 3-7 mai 1993) a décidé de recommander à la présente réunion la convocation d'une deuxième réunion d'experts sur ce projet de protocole en 1994.

Compilation de la législation en matière d'environnement se rapportant au PAM

47. Jusqu'à ce jour, la compilation de la législation en matière d'environnement a été entreprise en Grèce, en Egypte, en Israël, à Malte et en Tunisie. On se propose d'entreprendre deux nouvelles compilations en 1994. Cette activité est destinée à développer les composantes juridique et politique du Plan d'action pour la Méditerranée. Elle vise à promouvoir la gestion de toutes les questions juridiques, aux niveaux national et international, et contribuera à élever le degré d'efficacité de la Convention de Barcelone.
48. Seuls la Syrie et le Liban n'ont pas ratifié les Protocoles tellurique et ASP. Ils ont été instamment invités à le faire. Lors de sa récente visite au Liban, le Coordonnateur a abordé cette question avec les autorités compétentes de ce pays qui lui ont déclaré que la ratification était imminente.
49. La position, au 31 mai 1992, des signatures et ratifications de la Convention et des Protocoles y relatifs figure à l'annexe II au présent rapport.

5. INFORMATION ET FORMATION

50. Lors des visites que le Coordonnateur et des fonctionnaires du PAM ont effectuées dans des capitales méditerranéennes, l'accent a été fortement mis sur la question de l'amélioration des relations publiques du PAM ainsi que d'une sensibilisation accrue de l'opinion à ses objectifs et ses entreprises. Tenant compte de cette suggestion, l'Unité de coordination envisage un programme d'information directement axé sur le renforcement de l'image du PAM et la revalorisation de son objectif de sensibilisation du public.
51. La Semaine de l'environnement méditerranéen a été célébrée en 1992 du 5 au 11 juin par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Cette manifestation coïncidait avec deux autres événements:
- la Journée mondiale de l'environnement (5 juin) et
 - le Sommet de la Terre - CNUED (1er-12 juin 1992).
52. La bibliothèque de l'Unité MED, qui abrite une collection de monographies

et séries, sert de dépôt aux publications et et rapports scientifiques et techniques du PNUE et autres agences des Nations Unie, et entretient une série de bases de données bibliographiques, documentaires et répertorielles, a, comme toujours, joué un rôle vital dans l'échange et la diffusion de l'information, et a fourni une aide pédagogique et des services de référence à la communauté méditerranéenne. En 1992-1993, cent cinquante visiteurs ont été accueillis et assistés à la bibliothèque. Ils comprenaient des étudiants, des universitaires, des fonctionnaires, des consultants, des membres d'ONG, etc. Deux cent quatre-vingt-treize demandes par correspondance de rapports techniques du PAM, d'exemplaires de documents de l'Unité MED et autres publications pertinentes ont été satisfaites, représentant au total deux mille cinquante deux rubriques.

53. Vingt-sept rapports techniques du PAM (nos 49 à 75) ont été publiés et distribués, en 1992-1993, à un total de mille six cent seize institutions et particuliers.
54. Les numéros 24, 25, 26 et 27 du bulletin d'information du PAM (MEDONDES) ont été publiés et distribués en anglais, arabe et français.
55. Le Plan d'action pour la Méditerranée a participé à trois expositions depuis que l'exposition du PAM s'est achevée en août 1992. Quatorze panneaux retraçant la structure et les fonctions du PAM dans le cadre de la protection de l'environnement du Bassin méditerranéen ont été présentés à l'exposition de l'HELEXPO, Foire internationale de Thessalonique, 12-21 septembre 1992, à l'exposition MEDIAS AUDIOVISUELS, Athènes 28 octobre-1er novembre 1992, et à la première exposition internationale et conférence sur la technologie de l'environnement de l'HELECO, Athènes, 1er-4 avril 1993, organisée par la Chambre technique de Grèce.
56. Des cours de formation sur les activités du PAM ont été organisés à l'Unité MED à l'intention d'un ressortissant libyen (2-6 novembre 1992), d'un ressortissant albanais (30 novembre-3 décembre 1992), de deux ressortissants maltais (8-12 mars 1993), d'un ressortissant grec (23-26 mars 1993), d'un ressortissant tunisien (24-27 mai 1993) et d'un ressortissant français (24 mai 1993).
57. Un cours de formation sur les activités du PAM a été organisé à l'Unité MED (19-22 mars 1993) à l'intention de 22 étudiants en diplomatie provenant de pays méditerranéens, par l'entremise de l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques de l'Université de Malte.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE RELATIF AUX IMMERSIONS

6. APPLICATION DU PROTOCOLE TELLURIQUE ET DU PROTOCOLE IMMERSIONS

(a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole immersions

58. En mars 1993, seuls la Syrie et le Liban n'avaient pas encore ratifié le Protocole tellurique. Les deux pays ont été invités instamment par le Secrétariat à accélérer le processus de ratification.
59. Le Secrétariat offre toujours son concours aux Parties contractantes qui en auraient besoin en vue de l'application des critères de qualité du milieu et normes d'émission adoptés.
60. A la demande du Conseil d'administration du PNUE (1991), un document (UNEP(OCA)/WG.12/3) traçant les stratégies et options qui s'offrent en vue d'un programme d'action visant à réduire la dégradation du milieu marin résultant d'activités terrestres a été préparé pour la réunion des experts désignés par les gouvernements, Nairobi, 9-13 décembre 1991. Le document comporte une première estimation des coûts associés à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant des sources terrestres et activités menées dans les zones côtières. Le projet de ce document a été revu par une consultation informelle d'experts techniques et juridiques (Nairobi, 30 septembre - 3 octobre 1991) qui a recommandé la préparation d'études de cas détaillées spécifiques sur les coûts-avantages de la réduction de la dégradation du milieu marin, en complément de la première estimation des coûts associés à la protection de la mer Méditerranée. Après consultation entre le CAP/OZC, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et les autorités nationales compétentes, et compte tenu des projets pilotes de gestion intégrée de zones côtières en cours d'exécution dans le cadre du PAM, le Secrétariat a retenu pour sites de ces études de cas la baie d'Izmir et l'île de Rhodes.
61. Les versions préliminaires des études de cas ont été présentées, sous les cotes UNEP(OCA)/WG.14/Inf.8 et WG.14/Inf.9, à la réunion des experts désignés par les gouvernements (Nairobi, 9-13 décembre 1991) et, en tenant compte des observations et suggestions reçues de la réunion d'experts, les deux études préliminaires ont été achevées et présentées, sous les cotes UNEP(OCA)/MED WG.45/2 et WG.45/3, avec les méthodologies utilisées pour leur élaboration (UNEP(OCA)/MED WG.45/4 et WG.45/5) à la consultation sur les coûts-avantages de la réduction de la dégradation du milieu marin par les sources de pollution terrestres, consultation organisée par l'Unité MED (Athènes, 6-8 avril 1992). La consultation a réexaminé et

remanié, s'il y avait lieu, ces documents, et les deux études de cas ont été publiées comme n° 72 de la Série des rapports techniques du PAM.

62. Les progrès réalisés dans l'application du Protocole relatif aux immersions et faisant l'objet du document UNEP(OCA)/MED WG.35/Inf.4 ont été présentés à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). Neuf pays ont notifié qu'aucune opération d'immersion n'avait eu lieu ou qu'aucun permis d'immersion n'avait été délivré (Albanie, Croatie, Espagne, Grèce, Libye, Maroc, Monaco, Syrie et Turquie) et trois pays ont soumis des rapports nationaux sur leurs opérations d'immersion (France pour 1990, Israël pour 1991 et 1992, et Italie pour 1988, 1989 et 1990).
63. En référence à la proposition visant à modifier le Protocole relatif aux immersions afin d'interdire l'incinération en mer et l'immersion de déchets industriels, une lettre a été adressée aux Parties contractantes pour solliciter leurs avis à ce sujet. Jusqu'ici, seules deux Parties contractantes ont envoyé une réponse. Selon une Partie contractante (Israël), les déchets industriels pourraient être immergés en mer selon une procédure rigoureuse.
64. A la demande du Bureau (Le Caire, 9-10 novembre 1992), les Parties contractantes ont été invitées à communiquer des renseignements sur les sources d'immersion en Méditerranée. Au 5 mars 1993, trois pays avaient répondu que les déblais de dragage constituaient une source d'immersion, un pays que les déchets industriels le constituaient, et sept pays qu'aucune opération d'immersion n'était autorisée chez eux.
65. A la réunion conjointe du Comité Scientifique et Technique et du Comité Socio-économique, une demande a été adressée au Secrétariat en vue de créer un groupe spécial chargé d'examiner l'annexe I, section B, du Protocole immersions, et d'établir des lignes directrices pour la gestion des boues d'épuration et des déblais de dragage. En outre, la réunion a proposé la tenue, en 1994, d'une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour étudier la question et proposer des actions d'ordre pratique.
66. Le Secrétariat est convenu qu'il faudrait s'employer à recueillir auprès des Parties contractantes tous les renseignements concernant cette question pour servir de documentation de base à la réunion précitée.
67. La réunion a également recommandé que le Secrétariat recherche des fonds en vue d'une réunion consultative préliminaire qui se tiendrait en 1993.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

68. Dans le cadre de la mise en oeuvre des activités prévues par les accords relatifs aux PAC, des travaux ont commencé dans tous les PAC concernant l'enquête sur les sources terrestres de pollution. Des contacts préliminaires ont été pris, au cours de missions PAM, avec les autorités nationales chargées de l'inventaire des sources de pollution, afin de recueillir les données et les renseignements nécessaires pour la préparation des programmes de surveillance continue de la pollution marine.
69. Des arrangements ont été conclus en vue d'aider les autorités nationales et locales concernées par les PAC à appliquer correctement les Protocoles tellurique et immersions ainsi que les mesures antipollution adoptées par les Parties contractantes (critères de qualité et normes d'émission) dans les zones retenues.

Mise en oeuvre des activités prévues par le plan de travail relatif au Protocole tellurique

70. Le projet pilote de surveillance continue des détergents anioniques, auquel participaient des institutions grecque, italienne, maltaise, slovène et espagnole, a été mené à bonne fin le 31 décembre 1992. Les résultats sont en cours d'exploitation, avec d'autres données, dans l'établissement du document d'évaluation correspondant.
71. L'évaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc et le cuivre a été présentée à la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique et est transmise à la présente réunion comme document UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3. Les documents d'évaluation sur l'arsenic, le plomb, le chrome et le nickel sont en cours d'élaboration.
72. Les lignes directrices sur l'épuration et le rejet des effluents contenant des substances énumérées aux annexes I et II du Protocole tellurique ont été examinées par quatre experts méditerranéens, à Athènes du 9 au 11 avril 1992. Des arrangements ont été conclus pour qu'un spécialiste mette une dernière main au projet de texte. La publication des lignes directrices est prévue pour le deuxième semestre 1993.
73. Un spécialiste a été chargé d'oeuvrer à l'établissement de la version définitive du projet de lignes directrices pour les émissaires sous-marins en Méditerranée. La date d'achèvement prévue est celle du 31 juillet 1993.
74. L'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée, organisée par l'OMS, s'est poursuivie. Des réponses ont été jusqu'ici reçues des pays suivants: Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce (Rhodes), Slovénie et

Syrie. Des travaux sont en cours en Egypte, et des préparatifs pour l'amorce des travaux en Albanie, au Maroc et en Tunisie se trouvaient à divers stades d'avancement avant juillet 1993.

75. L'évaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes, établie par l'OMS, a été soumise à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Athènes, 6-9 mai 1992). La réunion a approuvé le document, à titre provisoire et sous réserve d'une nouvelle actualisation. Après réception de diverses observations et suggestions, la version révisée du document a été soumise et approuvée par la réunion conjointe des Comités du PAM (Athènes, 3-7 mai 1993), qui a aussi approuvé les mesures proposées pour soumission aux Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4).
76. Les travaux concernant l'élaboration du document d'évaluation sur le problème de l'eutrophisation et des proliférations de plancton en Méditerranée est en bonne voie. La première version sera soumise par l'équipe de consultants d'ici la fin septembre, et le document final, qui sera également assorti des mesures proposées, sera prêt à la fin de l'année.
77. Des travaux ont été amorcés par l'OMS concernant: (a) une évaluation remaniée de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les microorganismes pathogènes, et (b) une évaluation détaillée des risques sanitaires résultant de la pollution marine en Méditerranée. Ces deux activités, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 1993, sont financées sur le budget ordinaire de l'OMS dans le cadre de la contribution au PAM de cette organisation.
78. Une consultation sur la qualité microbiologique des eaux côtières à usage récréatif a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE, à Athènes du 9 au 12 juin 1993, et y ont pris part 24 scientifiques provenant de sept pays méditerranéens (Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc et Tunisie), de quatre pays non méditerranéens (Portugal, Trinité et Tobago, Royaume-Uni et Etats Unis) ainsi qu'un représentant de la CCE. La réunion a mis à jour et étoffé les lignes directrices pour les études épidémiologiques/microbiologiques établissant une corrélation entre la qualité des eaux à usage récréatif et les effets sanitaires sur les groupes de population exposés, et elle a procédé à un examen approfondi des preuves épidémiologiques en vue de la mise au point de critères et normes de qualité.
79. Une consultation sur les risques sanitaires dus aux contaminants présents dans les produits consommables de la mer Méditerranée a été organisée conjointement par l'OMS et le PNUE, à Athènes, du 10 au 14 décembre 1991; 12 scientifiques provenant de sept pays méditerranéens (Espagne,

France, Grèce, Italie, Maroc, Tunisie, Yougoslavie) y ont pris part. La réunion a centré ses travaux sur les virus et les biotoxines algales dans les mollusques/crustacés, et elle a recensé des actions prioritaires dans ces deux domaines.

(b) Evaluation préliminaire de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cuivre, le zinc et leurs composés, et mesures proposées

80. Sous cette rubrique, un document séparé comportant les données scientifiques disponibles et le projet de certaines mesures antipollution, élaboré par le Secrétariat, est présenté à la réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.3.

(c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances cancérigènes, mutagènes et tératogènes, et mesures proposées

81. Sous cette rubrique, un document séparé comportant les données scientifiques disponibles est présenté par le Secrétariat sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.66/Inf.4. Les mesures proposées correspondantes sont incluses dans le document UNEP(OCA)/MED IG.3/4.

(d) Projets de recherche se rapportant au Protocole tellurique

82. Sur la base des propositions de recherche qui avaient été soumises à l'Unité MED à la fin 1992, il y avait, en juin 1993, 190 projets en cours d'exécution couvrant les cinq domaines de la composante "recherche" du MED POL. La composante "recherche" du MED POL a été soumise à des contraintes en 1992 puisque seulement 55 pour cent du budget approuvé ont été rendus disponibles. En conséquence, bon nombre de nouvelles propositions de recherche ont dû être refusées et d'autres n'ont pas été prorogées. On s'attend à ce que ces problèmes financiers continuent à se poser en 1993.
83. Sous la présente rubrique, on n'envisage que les activités de recherche directement liées à l'application du Protocole tellurique. Celles qui sont directement liées à la surveillance continue sont exposées à la rubrique 7.(c).
84. Domaine de recherche III (effets de divers contaminants sur les organismes, communautés et écosystèmes marins, ou sur l'homme et les populations humaines) (Ce domaine comprend également des activités précédemment désignées C, D, G, H, I et J)

Projets achevés en 1992:	19
Projets en cours au 31 décembre 1992:	47
Contribution 1992 totale:	66.500 \$ E.U.

Le projet se rapportant aux effets sur la santé traite: (a) des corrélations entre la qualité des eaux à usage récréatif et des effets sur la santé des baigneurs, (b) de la biosurveillance de groupes de population exposés à des métaux lourds dans les produits de la mer, et (c) de la cancérogénicité et de la mutagénicité des polluants marins.

Les Journées d'étude FAO/COI/PNUE sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins ont été organisées à Malte du 10 au 14 septembre 1991. Les participants ont examiné l'applicabilité des techniques concernant les effets biologiques dans les études de routine sur le terrain ainsi que leur signification et leur interprétation quant à l'évaluation des risques de pollution marine. Cinquante scientifiques y ont pris part, dont 21 ont présenté des communications. Les actes de ces Journées sont publiés dans le n°69 de la Série des rapports techniques du PAM.

85. Domaine de recherche V (Détermination des facteurs conditionnant le rendement des méthodes d'épuration et d'élimination des déchets et mise au point de critères de qualité du milieu) (Ce domaine comprend également les activités précédemment désignées B et E)

Projets achevés en 1992:	1
Projets en cours au 31 décembre 1992:	0
Contribution 1992 totale:	0

Un projet a été achevé en 1992 et portait sur l'étude de la pollution côtière due aux déchets solides et sa maîtrise par une élimination, un recyclage et une réutilisation corrects.

C. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

7. RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME MED POL

(a) Programmes de surveillance et activités d'appui

86. Des accords sur des programmes nationaux de surveillance continue pour 1992 ont été signés avec l'Albanie, Chypre, l'Egypte, Israël, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Entre janvier 1992 et mars 1993, des données avaient été reçues de: Albanie, Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Malte, Syrie, Tunisie, ainsi que le rapport national 1991 pour la Yougoslavie. Bien que des négociations aient démarré dans plusieurs pays quant au programme de surveillance 1993, au mois de juin aucun accord n'avait été finalisé en raison du manque de fonds.
87. Comme par le passé, le Secrétariat a, en 1992, directement ou indirectement par le biais des organisations coopérantes, accordé une aide en espèces ou

en équipements et matériel aux pays qui avaient finalisé les accords de surveillance. Toutefois, comme des fonds seulement très limités ont été rendus disponible en 1992 en raison du retard de versement des contributions au Fonds d'affectation par les Parties contractantes, l'assistance directe aux divers pays a dû être notablement diminuée bien au-dessous des besoins de chacun d'eux. L'assistance a été répartie comme suit en \$ E.U.: Albanie: 15.000; Chypre: 15.000; Egypte: 40.000; Israël: 45.000; Liban: 15.000; Maroc: 40.000; Syrie: 25.000; Tunisie: 25.000. Toutefois, les chiffres ci-dessus ne représentent que les fonds engagés, si bien qu'on pourrait avoir affaire à des modifications minimales une fois les factures définitives réglées. Au mois de juin 1993, aucune assistance financière n'avait été octroyée pour la surveillance continue.

88. S'agissant des activités portant sur la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique, deux pays (Chypre et Israël) ont poursuivi en 1992 ce type de surveillance dans le cadre des accords nationaux de surveillance continue. Dans le même cadre, un stage de formation à la surveillance et l'évaluation de la pollution de la mer Méditerranée par voie atmosphérique a été organisé conjointement par l'OMM, le PNUE et le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe) et s'est déroulé à Malte du 9 au 18 février 1993. Le stage a été suivi par seize scientifiques provenant de quatorze pays, et il comportait des conférences et des exercices pratiques.
89. A la demande du Bureau des Parties contractantes (Le Caire, 9-10 novembre 1992), une évaluation globale du programme MED POL a été préparée par cinq consultants (MM. M. Bernhard, chef d'équipe, Y. Halim, A. Jernelöv, M. Ruivo, M. G. Topping). Lors de leur première réunion consultative (Athènes, 7-8 janvier 1993), ils ont convenu du mandat, des grandes lignes et du calendrier de l'évaluation. Les experts ont tenu leur deuxième réunion consultative (Athènes 17-19 mai 1993) afin d'examiner le projet d'évaluation qui a été finalisé en juillet 1993. Le document final a été examiné à la troisième réunion consultative qui s'est tenue à Athènes du 3 au 5 juillet 1993. Le rapport de l'évaluation est présenté à la présente réunion sous la cote UNEP(OCA)/MED IG.3/Inf.6.
90. Les travaux réalisés dans le cadre du projet METAP/MED POL se sont poursuivis avec l'achat d'instruments pour l'Albanie, l'Egypte, le Maroc et la Slovénie, avec la mise en oeuvre d'un programme étendu d'assurance qualité des données pour les divers pays et avec l'organisation de stages de formation en coopération avec le laboratoire du MEL/AIEA à Monaco. Un projet de profil/pays sur l'état et les tendances de la pollution du milieu marin en Egypte a été préparé, et des projets de profil analogues sont aussi en cours de préparation pour la Croatie, Chypre, le Maroc, la Slovénie et la Tunisie.

91. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 6 au 9 mai 1992. La réunion a examiné les progrès accomplis depuis la dernière réunion des Parties contractantes, et elle a conseillé le Secrétariat sur les activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 1992-1993 (UNEP(OCA)/MED WG. 35/4).
92. Le XXXIII^e Congrès et Assemblée plénière de la CIESM ont eu lieu du 12 au 17 octobre 1992, à Trieste, Italie. Dans ce cadre, le XI^e Atelier CIESM/COI/PNUE sur la pollution de la mer Méditerranée, organisé par le Plan d'action pour la Méditerranée, s'est tenu le 16 octobre et a porté sur deux thèmes: eutrophisation et proliférations de plancton, et assurance qualité des données. Ces thèmes ont été présentés par deux principaux intervenants bénéficiant du concours du PAM, puis un débat général a suivi. Vingt-quatre scientifiques provenant de 12 pays méditerranéens ont reçu du PAM des allocations de voyage qui leur ont permis de prendre part à la réunion.
93. La XXVI^e réunion du Comité consultatif interorganisations (IAAC) pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 8 au 11 décembre 1992 (UNEP(OCA)/MED WG.58/1). La réunion a examiné les activités MED POL en 1992-1993 et elle a adopté une proposition de programme, assortie d'un budget, pour 1994-1995. Les discussions et propositions concernant l'évaluation de MED POL - Phase II et l'élaboration de propositions pour MED POL - Phase III (1996-2005) ont revêtu un intérêt tout particulier.
94. Une réunion consultative PNUE/FAO sur l'évaluation du programme de surveillance israélien a été organisée à Haïfa (21-22 décembre 1992) dans le cadre des activités relatives à l'examen et l'évaluation de MED POL - Phase II et à la préparation de MED POL - Phase III. Les résultats de la réunion aideront les autorités nationales israéliennes à redéfinir leur programme de surveillance et le Secrétariat à faire des propositions pour MED POL - Phase III (UNEP(OCA)/MED WG.59/2).

Etudes pilotes de surveillance continue

95. L'étude pilote pour la détermination des herbicides dans des échantillons environnementaux prélevés dans certaines zones de la Méditerranée a été menée à bonne fin. Quatre institutions y ont pris part: IFREMER- Nantes, pour l'estuaire du Rhône; ISRA- Milan, pour le Pô; Institut de recherche et développement- Barcelone, pour l'Ebre; Université de Ioannina- Grèce, pour les estuaires de trois fleuves dans le golfe Thermaïque et deux fleuves dans le golfe Ambracique. De plus, des échantillons ont été prélevés dans le delta du Nil par l'Institut de hautes études de l'Université d'Alexandrie et ils ont été analysés à Barcelone. A l'issue de l'étude, une réunion FAO/PNUE/AIEA restreinte des chercheurs responsables a eu lieu à Athènes du 7 au 9 avril 1992 pour examiner les résultats et établir un rapport

récapitulatif (FIR/MED POL/HERB/2) qui contient toutes les données obtenues.

96. L'exercice pilote de surveillance continue des titane, béryllium, cobalt, thallium, argent, antimoine, molybdène, uranium et vanadium n'a pu se réaliser comme prévu puisque la réunion des Parties contractantes (Le Caire, 1991) avait décidé que cette étude n'aurait lieu que si l'on pouvait recourir à des fonds MED POL inutilisés. Seul un projet a été amorcé en recourant à des fonds 1991 inutilisés.
97. Une réunion de consultation s'est tenue à Ioannina, Grèce, les 27-29 mai 1993, pour établir le programme de l'étude pilote sur les fongicides qui devrait démarrer sitôt que des fonds seront rendus disponibles. La réunion a également examiné le protocole d'analyse et les résultats de l'exercice d'interétalonnage sur les herbicides.

Traitement des données MED POL

98. S'agissant du traitement des données, tous les accords de surveillance existants ainsi que les données sur la pollution microbienne (dans l'eau de mer), les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés (dans les biotes, le plancton, les sédiments et les matières en suspension) ont été informatisés. Avec le transfert des données de la Phase I dans la base de données instituée, certaines des archives de données sur la pollution couvrent désormais une période de plus de quinze années.
99. Deux manuels ("CODES" et "DATA TRANSFER FORMATS" ["formulaires de transfert de données"]) ont été préparés et adressés aux pays au titre de lignes directrices sur l'informatisation et le transfert à l'Unité MED, sur support magnétique, des données relatives à la pollution marine. Ces manuels font l'objet, s'il y a lieu, d'une mise à jour régulière.
100. L'analyse et la présentation des données MED POL sur la pollution se sont poursuivies avec le concours de consultants. A cet égard, les données informatisées sur les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés dans les biotes ont été analysées. Le rapport du consultant sur l'analyse statistique des données MED POL concernant les métaux lourds et les hydrocarbures halogénés, avec mention particulière des tendances temporelles (1974-1991), a été distribué aux coordonnateurs nationaux pour observations. De même, grâce à un programme informatique mis au point par un consultant et à des installations de SIG acquises par l'Unité MED, sont établies des cartes présentant la qualité des eaux de baignade (en exploitant les données sur les valeurs microbiennes dans l'eau de mer).

Entretien

101. Pendant la période 1992-1993, plusieurs nouveaux instruments ont été installés dans des laboratoires participant à la surveillance MED POL dans le cadre du programme METAP. Des spectromètres d'absorption atomique (Spectraa 10, Varian) ont été installés en Albanie, Slovaquie et en Egypte. Des chromatographes en phase gazeuse (HP 5890 Ser.II) ont été installés en Croatie, en Slovaquie et en Albanie. Ces installations se sont ajoutées aux missions habituelles d'entretien des instruments de l'ingénieur MEL-AIEA/PNUE chargé de cette tâche. Les instruments restants fournis dans le cadre du METAP (1 AAS et 2 GC) seront installés dans le courant 1993. Un stock de pièces détachées est en cours d'achat pour les nouveaux instruments.

Formation et bourses

102. Comme dans le passé, l'assistance octroyée en 1992 aux participants au MED POL l'a été sous forme de formation individuelle ou collective, de visites d'experts à des laboratoires moins expérimentés, d'appui pour une participation à des réunions MED POL (ateliers, exercices d'interétalonnage et réunions sur l'assurance qualité) et d'allocations de voyage permettant d'assister à des réunions en rapport avec le programme MED POL.

Ce sont au total 145 scientifiques, provenant de 19 pays qui ont bénéficié de ce programme.

103. Un stage de formation collective a été organisé (23 novembre - 4 décembre 1992) au MESL/MEL/AIEA dans le cadre du projet METAP/MED POL sur la détermination du mercure total et du méthylmercure dans des échantillons biologiques et environnementaux (cinq stagiaires).
104. Un stage de formation collective (26 octobre - 13 novembre 1992) au MESL/MEL/AIEA a été organisé dans le cadre du projet METAP/MED POL sur la détermination des métaux lourds et l'utilisation des spectrophotomètres d'absorption atomique (AAS) (six stagiaires).
105. Le quatrième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé par l'OMS et le PNUE à Rabat, Maroc, du 21 au 26 octobre 1991, en collaboration avec l'Institut National d'Hygiène. Le cours s'est tenu en français et il a été suivi par 19 ressortissants provenant des pays: Algérie, Egypte, Italie, Maroc, Monaco, Syrie et Tunisie.
106. Le cinquième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine a été organisé à Athènes, Grèce, du 2 au 7 novembre 1992, en collaboration avec

l'Ecole d'Hygiène d'Athènes. Il s'est tenu en anglais et a été suivi par 16 ressortissants provenant des pays: Albanie, Croatie, Chypre, Grèce, Israël, Liban et Malte. Ce cours spécial était destiné à des participants expérimentés pour leur permettre d'organiser des cours dans leur propre pays. En dehors des organismes indicateurs bactériens, il a également porté sur les bactéries pathogènes.

107. Les préparatifs du sixième cours de formation - exercice d'interétalonnage pour les méthodes microbiologiques de surveillance de la pollution marine, qui se tiendra en français et est prévu du 21 au 26 septembre 1993 à l'Institut Pasteur de Tunis, ont démarré.
108. La consultation OMS/PNUE sur la détermination des microorganismes pathogènes dans les eaux marines côtières s'est tenue à Chioggia, Italie, du 7 au 10 octobre 1992, en collaboration avec l'Institut d'Hygiène de l'Université de Padoue. Y ont assisté 21 ressortissants de 11 pays méditerranéens. La réunion a examiné et finalisé six méthodes recommandées de détermination des agents pathogènes, a envisagé la situation générale concernant la présence d'agents pathogènes dans les eaux à usage récréatif et les eaux d'élevage de mollusques/crustacés, et elle a également considéré les capacités des laboratoires méditerranéens à pratiquer couramment la surveillance des agents pathogènes.
109. L'atelier de formation FAO/COI/PNUE sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines a été organisé à deux reprises au cours de la période considérée: primo, un atelier à l'échelon régional pour que puissent en bénéficier davantage de scientifiques provenant du Sud, qui s'est déroulé à Alexandrie du 9 au 19 décembre 1991 et dont, sur les 21 participants, 16 provenaient effectivement du Sud (FIR/MED POL/ALE/4). Secundo, un atelier organisé à l'échelon national en Israël. Le cours a néanmoins été réduit à cinq jours et demi, il n'a porté que sur l'analyse statistique multifactorielle avec la participation de deux seuls conférenciers, s'est déroulé à l'université de Bar-Ilan du 14 au 19 juin et a été suivi par 15 scientifiques provenant de l'ensemble du pays (FIR/MED POL/ISR/4). Une évaluation de cet ensemble d'ateliers de formation figure dans le n° 68 de la Série des rapports techniques du PAM.
110. A la demande de l'Italie, un atelier analogue a été répété au niveau national, du 6 au 11 septembre 1992, au Laboratoire de biologie marine de Trieste.
111. Une réunion FAO/PNUE/AIEA restreinte des chercheurs responsables de l'étude pilote sur les herbicides a eu lieu à Athènes du 7 au 9 avril 1992 pour examiner les résultats de l'étude et établir un rapport récapitulatif (FIR/MED POL/HERB/2). Le rapport présente des données provenant du Rhône, du Pô, de la mer Adriatique, du delta de l'Ebre, des fleuves des golfes Thermaïque et Ambracique (Grèce) et du delta du Nil.

112. Le stage de formation FAO/COI/PNUE sur les techniques de surveillance des effets biologiques de polluants dans les organismes marins a été organisé à l'université de Nice-Sophia-Antipolis du 14 au 25 septembre 1992. Il a été suivi par 27 scientifiques des pays: Algérie, Bulgarie, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Roumanie, Tunisie et Turquie (FIR/MED POL/NICE/3).
113. Un Groupe de travail FAO/PNUE/EUROMED sur la biosurveillance en mer Méditerranée et en mer Noire a été convoqué en collaboration avec le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe). Ce Groupe qui s'est réuni à Malte les 10 et 11 novembre 1992 a conclu que la biosurveillance pourrait être instaurée à une échelle pilote et a établi un programme pertinent pour sa mise en oeuvre. Il a recommandé d'inclure dans le programme deux indices de stress généraux et deux indices de stress spécifiques (le rapport de la réunion est disponible).
114. L'atelier de formation FAO/PNUE/AIEA sur la conception des programmes de surveillance et la gestion des données concernant les contaminants chimiques dans les organismes marins s'est tenu à Athènes du 22 au 26 juin 1993. Y ont participé 24 scientifiques provenant de 15 pays méditerranéens.
115. Le troisième cours de formation intensive à l'application de l'écotoxicologie dans la surveillance, la régulation et la maîtrise de la pollution marine a été organisé par le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe) à l'université de Sunderland, R.-U., du 19 au 30 juillet 1993, en coopération avec le PNUE, la FAO et le Centre d'écologie de l'université.

(b) Interétalonnage et assurance qualité des données

116. Le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL) du MEL-AIEA, Monaco, a poursuivi son assistance au MED POL avec la réalisation d'exercices d'interétalonnage et un programme étendu d'assurance qualité des données. Les travaux ont été axés sur le développement permanent d'une approche intégrée de l'assurance qualité comportant une formation, des intercomparaisons, la préparation et la distribution de normes et matériaux de référence et l'octroi d'un appui pour l'installation et l'entretien d'instruments.
117. A cet effet, en 1992, trois cours ont été organisés au Laboratoire de Monaco pour assurer une formation en matière d'analyse des métaux-traces (8 stagiaires), des contaminants organiques en traces (6 stagiaires) et, pour la première fois, du méthylmercure et du mercure total (6 stagiaires).

118. Le personnel du MESL a également dirigé une formation sur l'assurance de l'analyse des données à des laboratoires MED POL d'Alexandrie, Egypte. Trois autres missions d'assurance qualité ont également été organisées (Tunisie, Albanie et Egypte) pour dispenser une formation et permettre à des experts AIEA d'évaluer les problèmes entravant la participation au programme MED POL de surveillance continue. Comme au cours des années précédentes, les laboratoires ont aussi bénéficié d'un conseil et d'un appui, et notamment de la fourniture de biens fongibles.
119. Plus de 20 laboratoires MED POL ont communiqué des résultats pour l'exercice d'intercomparaison sur les métaux-traces utilisant des échantillons sédimentaires "pollués" AIEA-356. Les résultats sont en cours d'évaluation et un rapport sera publié vers le milieu de l'année. Les résultats de l'"Intercomparaison mondiale et régionale pour la détermination des composés organochlorés et hydrocarbures de pétrole dans le sédiment AIEA-357" ont été évalués et sont détaillés dans le rapport PNUE/AIEA n° 51. Douze laboratoires MED POL ont pris part à cet exercice.
120. Des exercices d'intercomparaison sur le méthylmercure et les herbicides ont également commencé en 1992. Les résultats sont en cours de réception des laboratoires participants.
121. Par l'entremise du GESREM (le Groupe d'experts COI/AIEA/PNUE sur les normes et matériaux de référence), un nouveau matériau de référence de bivalves a été produit (GESREM I) et d'autres matériaux sont actuellement en préparation (GESREM II et III). Ces matériaux de référence seront distribués aux laboratoires de surveillance MED POL des pays en développement. Un catalogue étendu au plan mondial de matériaux de référence pour des applications au milieu marin a été établi.
122. En 1992, plusieurs méthodes de référence ont été révisées. Au MEL-AIEA, les travaux se sont poursuivis pour la mise au point de méthodologies applicables aux pesticides organophosphorés, aux herbicides, aux fongicides et aux indicateurs de pollution des eaux usées et de nouvelles méthodes de référence seront bientôt proposées. En 1992, une nouvelle série de "Bulletins techniques pour les études sur la pollution marine" a été lancée.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

123. Dans le cadre de l'exécution des activités prévues dans les accords relatifs aux PAC, des programmes de surveillance de la pollution marine ont été proposés dans toutes les zones retenues comme PAC. Alors que, dans quelques cas, la zone du PAC était déjà incluse dans le programme national MED POL de surveillance continue, dans d'autres cas des arrangements ont été conclus de manière à lancer un programme de surveillance dans la zone

du PAC afin d'obtenir les données et les renseignements sur la pollution nécessaires pour une bonne gestion de la zone.

(c) **Projets de recherche se rapportant à la surveillance continue**

124. Sur la base des propositions de recherche qui avaient été soumises à l'Unité MED à la fin de 1992, il y avait, en juin 1993, 190 projets en cours d'exécution couvrant les cinq domaines de la composante "recherche" du MED POL. En outre, conformément à la décision des Parties contractantes d'utiliser pour moitié les fonds de la recherche à des projets concernant un seul sujet spécifique (désigné par commodité domaine de recherche VI), lequel pour l'exercice biennal 1992-1993, a été retenu comme étant l'eutrophisation et les proliférations de plancton, un certain nombre d'études de cas ont été amorcées.
125. La composante "recherche" du programme MED POL a été, en 1992, soumise à des contraintes puisque seuls 55% du budget approuvé ont été rendus disponibles. En conséquence, bon nombre de nouvelles propositions de recherche ont été refusées et d'autres n'ont pas été prorogées. On s'attend à ce que ces problèmes financiers continuent à se poser en 1993.
126. Sous la présente rubrique, on n'examine que les activités directement liées à la surveillance continue. Celles qui sont directement liées à l'application du Protocole tellurique sont exposées à la rubrique 6.(d).
127. Domaine de recherche I (Mise au point et essai de méthodologies de caractérisation et de dosage de contaminants spécifiques) (Ce domaine comprend également l'activité précédemment désignée A)

Projets achevés en 1992:	7
Projets en cours au 31 décembre 1992:	18
Contribution 1992 totale:	36.000 \$ E.U.

Un certain nombre de projets en cours portent sur l'étude de la méthodologie électrochimique de dosage direct des matières organiques dissoutes et dispersées dans les eaux marines ainsi que sur l'utilisation et l'applicabilité de la télédétection à la surveillance de la pollution des eaux côtières.

Dans le domaine microbiologique, les projets ont continué à être liés à la révision des méthodes recommandées existantes et à la mise au point de nouvelles méthodes, ou ils ont porté sur les relations entre les agents pathogènes et les indicateurs bactériens dans l'eau de mer et les mollusques/crustacés.

128. Domaine de recherche II (Etude des mécanismes physiques, chimiques et biologiques du transfert des polluants de la source au dépôt) (Ce domaine comprend également les activités précédemment désignées F et L)

Projets achevés en 1992:	6
Projets en cours au 31 décembre 1992:	26
Contribution 1992 totale:	20.000 \$ E.U.

Les projets en cours portent sur l'étude et la modélisation du transfert atmosphérique, de la dispersion et du dépôt d'éléments nutritifs et de métaux lourds dans la Méditerranée ainsi que sur l'étude du système des courants dans les eaux côtières, et de la sédimentation et des flux benthiques de métaux lourds dans les eaux côtières peu profondes.

129. Domaine de recherche IV (Etude du devenir des contaminants, microorganismes compris, dans le milieu marin, à savoir: survie, dégradation, transformation, bioaccumulation, etc.) (Ce domaine comprend également l'activité précédemment désignée K)

Projets achevés en 1992:	2
Projets en cours au 31 décembre 1992:	24
Contribution 1992 totale:	32.500 \$ E.U.

Un certain nombre de projets en cours portent sur le devenir des hydrocarbures dans les eaux côtières, les cycles géochimiques des métaux lourds dans les sédiments estuariens, l'importance des microorganismes dans l'accumulation du chrome et le transfert des métaux-traces de l'eau au sédiment par les algues vertes.

La partie microbiologique de cette activité a continué à porter sur la survie comparative des organismes indicateurs et des agents pathogènes dans l'eau de mer et les mollusques/crustacés dans les conditions méditerranéennes, et notamment sur les facteurs exogènes et endogènes conditionnant la survie et l'adaptation.

130. Domaine de recherche VI (Eutrophisation et proliférations de plancton, études de cas)

Projets achevés en 1992:	0
Projets en cours au 31 décembre 1992:	6
Contribution 1992 totale:	27.500 \$ E.U.

Pour amorcer les travaux sur ce sujet, une réunion de consultation restreinte s'est tenue à Athènes du 19 au 20 mars 1992 afin de décider de l'approche appropriée à suivre et de redéfinir un programme scientifique détaillé (voir document UNEP(OCA)/MED WG.44/1). La réunion a par conséquent mis

une dernière main au programme scientifique comportant les objectifs fondamentaux et les études à réaliser. La réunion a également décidé de mettre en oeuvre le programme dans le cadre d'études de cas qui devraient être menées d'une manière comparable. Des négociations ont eu lieu à propos du démarrage des travaux dans certaines des zones proposées (côte de l'Emilie-Romagne, baie d'Alexandrie, golfe Thermaïque et étang de Prevost) et plusieurs projets concernant la côte d'Emilie-Romagne et le golfe Thermaïque ont commencé à la fin de 1992.

(d) Changements climatiques

131. Les implications des changements climatiques en Méditerranée ont donné lieu à des travaux étendus. Les première, deuxième et troisième réunions des Equipes de travail sur les implications des changements climatiques pour les îles de Cres/Losinj se sont tenues respectivement les 2-3 mars, 4 mai et 16-19 juillet 1992 à Rijeka (documents UNEP(OCA)/MED WG. 43/2, UNEP(OCA)/MED WG. 52/1 et UNEP(OCA)/MED WG. 53/2). Les deuxième et troisième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour la baie de Kastela se sont tenues respectivement les 24 janvier et 16-19 juillet 1992 à Split et à Rijeka (documents UNEP(OCA)/MED WG. 42/1 et UNEP(OCA)/MED WG. 53/2). La quatrième réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Rhodes s'est tenue à Athènes les 30 et 31 mars 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG. 46/8). Les première, deuxième, troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour le littoral syrien se sont tenues respectivement les 23-24 novembre et 14-15 décembre 1991, 11-14 avril et 3-7 juillet 1992 à Damas (documents UNEP(OCA)/MED WG. 33/2, 47/1, 48/1 and 51/1). Les première, deuxième, troisième et quatrième réunions de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour l'île de Malte se sont tenues respectivement les 11-12 novembre 1991, 14 février, 18-20 mai et 14 septembre 1992 (documents UNEP(OCA)/MED WG.31/2, 50/1, 49/10 et 54/1). Une réunion conjointe des Equipes de travail sur les implications des changements climatiques pour les îles de Cres/Losinj, l'île de Rhodes, le littoral syrien, l'île de Malte et la baie de Kastela s'est déroulée à Malte du 15 au 19 septembre 1992 (document UNEP(OCA)/MED WG.55/7).
132. Le livre "Climate Change and the Mediterranean" (673 pages), publié sous la direction de MM. L. Jetic, J.D. Milliman et G. Sestini est paru aux éditions Edward Arnold. L'ouvrage comprend 16 chapitres, dont six constituent les études de cas spécifiques de la première génération (deltas du Nil, du Pô, du Rhône et de l'Ebre, lacs d'Ichkeul/Bizerte et golfe Thermaïque). Ce livre englobe tous les travaux coordonnés par l'Unité de coordination du PAM de 1987 à 1990.

D. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX SITUATIONS CRITIQUES

8. PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES

(a) **Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique**

(b) **Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)**

133. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Athènes en octobre 1989, a approuvé pour la période 1990-1993 un programme à moyen terme relatif à la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution marine accidentelle par les hydrocarbures et d'autres substances nocives. En conséquence, dans les années ayant suivi l'adoption du programme à moyen terme, le Centre a centré ses activités sur deux grands domaines tenus pour essentiels:

- (i) le développement des capacités du Centre par la mise en place et la revalorisation d'un Système d'information régional partiellement informatisé;
- (ii) l'élaboration de recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine accidentelle.

Le Centre a également aidé les pays qui l'ont demandé à développer leurs propres systèmes nationaux de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle et à former du personnel.

134. Après s'être employé, dans un premier stade, à améliorer le système régional de coopération en cas de situation critique en s'attachant au développement des capacités du Centre comme instrument au service des Etats et en adoptant des dispositions et procédures applicables en cas d'opérations d'assistance internationale, le REMPEC accorde dorénavant, dans un deuxième stade, la priorité au développement des capacités nationales et sous-régionales, notamment en s'orientant vers la préparation de plans d'urgence sous-régionaux.

Développement d'un système d'information régional

135. A l'heure actuelle, le SYSTEME D'INFORMATION REGIONAL (RIS) comprend principalement des documents imprimés et des banques de données informatisées. Certaines parties du RIS resteront vraisemblablement

sous forme de documents imprimés. Cependant, la plus grande partie des données est progressivement informatisée et il sera bientôt possible de la diffuser auprès des Etats côtiers sous forme de disquettes souples prêtes à l'emploi. A l'avenir, il sera possible d'accéder directement à ces données par le système EDI (Electronic Data Interchange).

136. Ce système se compose de quatre parties:

- A. documents de base;
- B. listes et inventaires;
- C. banques de données, modèles de simulation et système d'appui à la décision;
- D. guides opérationnels et documents techniques.

PARTIE A: documents de base

137. La partie A, comprenant tous les documents pertinents adoptés jusqu'à ce jour, a été préparée et diffusée auprès des Etats côtiers méditerranéens en janvier 1992.

PARTIE B: listes et inventaires

138. Comme l'information incluse dans les diverses sections de la partie B nécessite en permanence d'être actualisée et remaniée, une informatisation systématique des données nécessaires à la production des documents formant cette partie du RIS a été amorcée en 1991-1992 et a conduit au développement d'une base de données relationnelles.

139. Une version préliminaire du Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la pollution marine accidentelle a été publiée et distribuée en janvier 1991, et une version actualisée a été publiée et distribuée en mai 1992 et mars 1993.

140. Ce Répertoire d'experts, équipements et produits est en cours d'établissement. Un questionnaire visant à recueillir des données sur les équipements et produits a été adressé aux Etats côtiers en janvier 1993. Le questionnaire tient compte des observations formulées à ce sujet par la réunion des correspondants nationaux (REMPEC/WG.5/12).

141. Une version actualisée et remaniée du Répertoire des sociétés offrant des services en Méditerranée en cas de situation critique a été publiée et distribuée en janvier 1992.

PARTIE C: Banque de données, modèles prévisionnels et systèmes d'appui à la décision

142. Dans un premier stade, le Centre a dirigé ses efforts sur le développement de ses capacités de manière à être en mesure de fournir rapidement aux autorités nationales, en cas d'accident, les renseignements nécessaires concernant le comportement, les risques et les diverses possibilités d'action.
143. Le Centre a d'abord mis en place, avec l'appui et le concours de diverses organisations, une banque de données partiellement informatisée sur les substances chimiques. Un document, RIS/C/1, exposant l'état présent de la banque de données sur les substances dangereuses et les services d'information assurés par le Centre a été distribué en décembre 1991, et une version actualisée a été distribuée en novembre 1992.
144. Le Centre a également développé une base de données orientée vers le transport maritime (TROCS), disponible sur disquette, intégrant des renseignements sur les propriétés physiques et chimiques d'environ 400 produits chimiques, les méthodes de transport, les risques marins et le comportement des produits chimiques déversés.
145. Des modifications sont en train d'être apportées à la base de données pour accroître sa souplesse d'adaptation comme instrument de la prise de décision en matière de préparation et d'intervention. Pour aider les Etats côtiers à édifier leurs propres capacités nationales et à disposer d'un minimum de sources d'information au niveau national, le Centre a distribué la version préliminaire de la base de données informatisées en décembre 1991, plus récemment, en décembre 1992, une deuxième version de la base de données TROCS, et il a achevé en juin 1993 une troisième version qui sera prochainement distribuée.
146. Dans le cadre de la deuxième phase, des initiatives ont été prises pour acquérir des modèles de simulation, et le Centre a pu s'en procurer un certain nombre.
147. La troisième phase réservée au proche avenir consiste à acquérir et à exploiter un système d'appui à la décision répondant aux besoins de la région. Le Centre a recruté un consultant, M. Henrik Olesen du GRID/PNUE, pour aider le REMPEC à mettre en place un système d'appui à la décision pour les substances dangereuses. La visite du consultant a eu lieu en janvier 1993. Le rapport du consultant énonçant les propositions de mesures à prendre par le Centre pour mettre progressivement en place ledit système a été publié en janvier 1993.
148. Soucieux de jouer un rôle incitateur dans l'instauration d'un réseau régional de correspondants chargés de recueillir des données sur le transport

maritime de substances dangereuses en Méditerranée, le Centre a préparé la version préliminaire d'un "Répertoire des ports de la Méditerranée" qui a été distribué aux autorités nationales en novembre 1992.

149. Exploitant les informations existantes, notamment celles qui sont disponibles par le biais de l'Organisation météorologique internationale, le Centre a préparé un Répertoire des centres météorologiques en Méditerranée qui décrit les services offerts par les centres nationaux d'appui météorologique dans la région méditerranéenne en cas de situation critique de pollution de la mer. La version préliminaire du Répertoire a été distribuée en novembre 1992.
150. S'agissant des informations cartographiques, le Centre a commencé à collecter les cartes existantes de la région, dont les cartes bathymétriques internationales préparées dans le cadre du Groupe consultatif COI sur la cartographie des océans revêtent un intérêt tout particulier.
151. Le REMPEC a commencé à collecter les cartes et les données existantes nécessaires à l'établissement de cet Atlas de la région méditerranéenne pour la préparation et l'intervention. Diverses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ont déjà formulé le souhait de coopérer avec le REMPEC dans cette activité qui sera achevée au cours de la période 1994-1997, ainsi qu'en est convenue la réunion des correspondants nationaux tenue en septembre 1992.
152. A des fins statistiques et d'évaluation des risques, le Centre a publié et diffusé, en janvier 1992 et mars 1993, le document intitulé "Liste des alertes et accidents en Méditerranée".

PARTIE D: Guides opérationnels et documents techniques

153. Le document "Guide de lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée", qui a fait l'objet de quatre éditions revues et corrigées depuis sa première publication en mai 1986, contient les renseignements nécessaires pour planifier et mener les opérations d'intervention en cas de pollution marine. Une nouvelle version entièrement remaniée du document est en cours d'élaboration.
154. Le document "Théorie et pratique des mousses dans l'intervention contre les déversements de produits chimiques", destiné à fournir au personnel prenant part aux opérations d'intervention des renseignements de base sur les détails techniques associés à l'emploi des mousses comme méthode d'intervention, a été publié et distribué en mai 1992.
155. Le document "Base de données TROCS et son utilisation pour l'intervention contre les conditionnements perdus rejetés sur le rivage", publié en

décembre 1992 et distribué aux Parties contractantes en janvier 1993, a présenté la nouvelle version de la base de données TROCS et démontré son utilisation comme moyen d'aider le personnel dans le choix des méthodes d'intervention et des mesures d'urgence à prendre quand des conditionnements perdus sont rejetés sur le rivage. Ce document fournit également des renseignements pour faciliter la procédure d'évaluation des risques des conditionnements perdus en mer ainsi que de ceux qui finissent par être rejetés sur le rivage.

156. Les autorités nationales compétentes ont maintenant à leur disposition, avec le Système d'information régional, un assortiment complet de documents contenant les renseignements nécessaires à la préparation, l'intervention et l'assistance mutuelle en cas de pollution marine.

Etudes et enquêtes

157. Pour la réunion des correspondants du REMPEC de septembre 1992, le Centre a préparé deux brèves enquêtes: l'une sur les accidents majeurs survenus en Méditerranée au cours de la période janvier 1990 - juin 1992 (REMPEC/WG.5/Inf.21) et l'autre comportant un examen de la mise en place du système régional concernant l'assistance internationale en cas de situation critique (REMPEC/WG.5/Inf.22). En outre, entre novembre 1992 et juin 1993, une étude sur l'établissement de plans d'urgence pour des zones sensibles particulières, et notamment l'embouchure de l'Isonzo dans le golfe de Trieste, a été réalisée au REMPEC par un étudiant italien qui avait reçu une bourse de l'Université de Rome.

Assistance aux pays dans le développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et sur la conclusion d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)

158. Le Centre s'attache tout particulièrement à l'heure actuelle, à titre prioritaire, au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines constituent la principale force d'impulsion de l'action présente et à venir du REMPEC.

Assistance au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention

159. Le Centre a amorcé des actions devant conduire au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention dans les pays requérants ci-après:
160. Albanie: à l'invitation du correspondant albanais du REMPEC, le directeur s'est rendu en Albanie en novembre 1992 en vue d'y discuter l'organisation

de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle et d'y examiner l'assistance que le REMPEC pourrait fournir ainsi que d'y envisager un plan de travail et un calendrier éventuels des actions à entreprendre. Un plan de travail et un calendrier sont désormais intégrés dans l'accord concernant le programme d'aménagement côtier pour l'Albanie.

En vue de développer le système albanais de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, deux fonctionnaires albanais ont été formés au REMPEC, du 10 au 13 mars 1993, à l'élaboration d'un projet de plan d'urgence national.

En avril 1993, le REMPEC a établi et adressé aux autorités albanaises compétentes un projet de "décret concernant l'organisation des pouvoirs publics pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle", assorti d'une description détaillée des rôles potentiels des différents ministères/services publics et des grandes lignes du plan d'urgence national.

161. Libye: le REMPEC a été invité par son correspondant libyen à aider le "Comité technique" récemment créé à élaborer un projet de plan d'urgence national. Sur la base des renseignements disponibles et des discussions menées avec le correspondant libyen lors d'une récente visite qu'il a effectuée au REMPEC, une proposition pour le développement du système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, y compris l'élaboration du plan d'urgence national, a été rédigée et adressée à la Libye en novembre 1992.

Au cours de la même période, le Centre a reçu la visite de représentants de l'industrie pétrolière libyenne concernant le même sujet. L'état d'avancement des activités concernant l'établissement du système national a fait l'objet d'un examen plus poussé avec le correspondant libyen lors de sa visite au Centre en avril 1993.

162. Syrie: suite à une requête du correspondant syrien du REMPEC, le Centre a envoyé ses observations sur l'avant-projet de plan d'urgence national pour combattre la pollution marine dans les eaux territoriales syriennes ainsi que des avis et orientations concernant le processus d'élaboration d'un système national de préparation et d'intervention.

163. Liban: suite à une requête du correspondant libanais du REMPEC, le directeur du Centre projette de se rendre au Liban en 1993 pour examiner la possibilité d'une coopération pour le développement d'un système national de préparation et d'intervention.

164. Maroc: suite à une requête des autorités marocaines, un projet de décret

concernant l'organisation des pouvoirs publics pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle a fait l'objet d'une révision soignée de la part du REMPEC.

Assistance au développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine

165. Le Centre a, en coopération étroite avec la Commission des communautés européennes, mis une dernière main à deux projets de développement de systèmes sous-régionaux de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine, l'un pour la partie orientale de la Méditerranée concernant Chypre, l'Egypte et Israël, et l'autre pour la partie occidentale concernant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ces deux projets bénéficient du concours financier de la CE à travers son mécanisme financier LIFE.
166. Des contrats conclus entre l'OMI (pour le REMPEC) et la CE ont été signés en décembre 1992. L'un (Méditerranée orientale) porte sur les trois phases du projet pour un budget total de 562.650 ECU, le deuxième (Méditerranée occidentale) porte, pour le moment, sur la seule phase préliminaire pour un budget total de 91.500 ECU.
167. La première phase du projet relatif à Chypre, l'Egypte et Israël a démarré avec la mission d'une équipe de consultants aux trois pays concernés entre mai et juin 1993. Des projets de rapports sur les situations d'urgence et un avant-projet du plan d'urgence sous-régional ainsi qu'un projet de programme de formation ont été établis par les consultants en juin 1993, avec l'appui du personnel du REMPEC.
168. Dans le cadre du développement d'un système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, le directeur du REMPEC s'est rendu dans ces trois pays en décembre 1992 en vue d'y examiner avec les autorités nationales le projet CE/OMI-REMPEC.
169. S'agissant de la gestion et du suivi de l'exécution de ces projets, un Comité directeur a été créé pour chacun d'eux. La première réunion de ces Comités directeurs concernant les deux projets s'est tenue à Bruxelles en janvier 1993.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

170. La réunion des correspondants du REMPEC s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12). Elle a examiné la participation du Centre aux projets du Programme d'aménagement côtier ainsi que ses priorités concernant l'orientation de sa politique et ses besoins. Elle a estimé que la présente réunion des Parties contractantes devrait examiner

la redistribution des fonds, notamment pour assurer au REMPEC des moyens financiers suffisants pour aider au développement de systèmes nationaux de préparation et d'intervention.

171. En ce qui concerne la participation du REMPEC au PAC de la zone de Sfax (Tunisie), les grandes lignes d'un plan de travail ont été formulées et convenues avec les autorités compétentes lors d'une mission du PAM en février 1993.

Formation de personnel

172. C'est probablement dans le domaine de la formation que le Centre régional a obtenu les résultats les plus importants. Si, à l'époque de sa création en 1976, il n'existait pas de vraies possibilités de formation en Méditerranée, le Centre a progressivement développé avec succès un programme de formation. Depuis 1976, environ 750 personnes ont pris part aux cours de formation organisés et financés par le Centre, ou aux cours de formation auquel le Centre a fourni une assistance technique. En 15 ans, de 1977 à 1992 inclusivement, les crédits budgétaires que le Centre a dépensés pour la formation se sont montés à 860.000 \$ E.U. environ.
173. Un "Inventaire des participants des pays méditerranéens aux cours de formation à la lutte contre la pollution marine" qui donne des renseignements plus détaillés sur les activités de formation du Centre depuis sa création a été préparé en septembre 1992 et distribué en février 1993.
174. Un cours de formation national sur la prévention, la maîtrise et l'intervention en cas de pollution marine s'est déroulé à Alexandrie du 24 février au 4 mars 1992 avec l'appui technique du REMPEC.
175. Suite à une demande formulée par les autorités nationales maltaises chargées de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle, le REMPEC a aidé Malte à préparer, organiser et animer le Séminaire sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle qui s'est tenu sur l'île Manoel les 2 et 3 mars 1993.
176. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec le DIE/PNUÉ (Paris) concernant l'organisation, en 1993, d'un atelier conjoint sur la préparation et l'intervention contre les substances dangereuses dans les zones portuaires.
177. Le programme à moyen terme (1990-1993) d'activités du Centre, adopté par la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, n'a pu être entièrement achevé en dépit des gros efforts déployés par le REMPEC, en raison de graves difficultés financières découlant du budget alloué aux cours que le REMPEC juge peu réaliste, et de retards survenus dans le versement

des fonds au REMPEC.

178. A cet égard, la réunion des correspondants qui s'est tenue à Malte du 22 au 26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12) a insisté sur l'importance de la formation, a formulé le souhait que le budget alloué au REMPEC pour cette activité augmente en conséquence et a réitéré l'espoir que l'industrie pétrolière coopérerait dans ce domaine.

Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique

179. Pour assurer la transmission rapide d'une information complète et exacte en cas de situation critique, des procédures et formulaires ont été établis par le REMPEC, et des réseaux de communication ont été mis en place et sont testés périodiquement. Dans ce contexte, le Centre a, au cours de la deuxième quinzaine de juillet 1992, organisé l'exercice de communication ALERTEX 92 afin de tester le système de communication de la région et les procédures d'alerte adoptées.
180. La Septième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone a décidé que le REMPEC devrait revaloriser ses moyens de communication en faisant l'acquisition d'un système de communication par satellite INMARSAT A standard, et elle a approuvé le budget nécessaire à cette fin.
181. En conséquence, des enquêtes ont été menées avec le concours de l'OMI en vue d'identifier une société idoine. Une société (Marconi) et un agent local (Malta Drydocks) ont été retenus, et un contrat portant sur l'achat, le transport, l'installation et la commande du matériel a été signé en septembre 1992. Après que les réparations nécessaires des bâtiments aient été effectuées, en février 1993 des instructions ont été données à la société (Marconi) pour qu'elle prenne les dispositions d'expédition nécessaires en vue de la livraison du matériel, qui a été installé en mai 1993, et pour celui qui sera commandé dans un proche avenir.
182. Une assistance consistant en échange/transmission de renseignements, en octroi de conseils techniques et d'information requise a été fournie aux autorités de divers Etats côtiers méditerranéens à l'occasion de plusieurs accidents survenus dans la région au cours de la période 1992-1993.
183. En plusieurs occasions en 1992, il a été demandé au Centre, et bien que cela n'entre pas dans ses fonctions, soit par une autorité nationale, soit par un correspondant officiel du REMPEC, soit par l'Unité de coordination du PAM, de recueillir et de diffuser des renseignements sur certains navires transportant des déchets dangereux susceptibles de présenter un risque pour la navigation et l'environnement. Suite à ces demandes, le Centre a recueilli les renseignements pertinents et les a diffusés.

184. La réunion des correspondants nationaux du REMPEC s'est tenue à Malte, du 22 au 26 septembre 1992. La réunion a examiné et remanié un projet de Code de conduite pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer dans la région méditerranéenne, établi par le REMPEC. Le Code de conduite remanié est donc soumis pour adoption définitive à la présente réunion des Parties contractantes. Il servira de ligne directrice aux Etats côtiers méditerranéens dans le développement et l'harmonisation des lois et réglementations nationales concernant l'utilisation des dispersants contre les nappes d'hydrocarbures en mer.
185. En ce qui concerne la proposition de création d'une Force d'intervention méditerranéenne pour l'assistance dans la lutte contre la pollution marine accidentelle, le texte final est aussi soumis à la présente réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption définitive.
186. La réunion des correspondants nationaux est aussi convenue que le REMPEC devrait, à l'avenir, centrer principalement ses activités sur la mise au point de systèmes nationaux de préparation et d'intervention et sur l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. A cet égard, les progrès accomplis dans la mise au point de deux accords sous-régionaux ont été évoqués.
187. Ces vues se reflètent dans le programme à moyen terme d'activités du REMPEC pour la période 1994-1997, approuvé par la réunion des correspondants du REMPEC, et qui est soumis pour approbation définitive à la présente réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. En approuvant le plan de travail, les correspondants nationaux ont insisté sur l'importance de la formation. La réunion a exprimé le souhait que la coopération entre l'industrie pétrolière, le secteur des transports maritimes et le REMPEC se développerait.

Administration du Centre

188. Au cours des années passées, le Centre s'est employé à améliorer et développer ses capacités pour le traitement de texte, la reproduction de documents, la gestion des données, ainsi que ses moyens de communication. A l'heure actuelle, les moyens dont le Centre dispose pour le traitement de texte et la reproduction de documents peuvent être jugés satisfaisants. Le Centre a fait l'acquisition en 1992 d'un nouveau PC à grande capacité de mémoire qui lui permettra d'exploiter certaines bases de données et certains modèles de simulation. Le Centre envisage de se doter à l'avenir d'un lecteur CD-ROM qui lui permettra d'utiliser la base de données CC-INFO qui est disponible sur CD-ROM.
189. Après la signature de l'accord de Siège, le Centre a contacté les autorités maltaises à propos de l'application de l'accord, notamment en ce qui touche

l'entretien et la réparation du bâtiment ainsi que les conditions du milieu environnant. Des travaux portant sur la réhabilitation du bâtiment du Centre sont actuellement en cours.

190. M. Jean Nicolas Hutin, ingénieur détaché par le gouvernement français, a remplacé en novembre 1992 M. Laurent Daverio qui avait achevé sa période d'affectation au Centre en octobre 1992.
191. L'élargissement du mandat du Centre aux substances autres que les hydrocarbures, décidé par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et la décision de supprimer le poste de directeur adjoint (administration) et de créer un nouveau poste de chimiste, a eu pour effet d'accroître la charge de travail du Centre. De plus, la perspective d'une nouvelle extension des fonctions du Centre à la prévention de la pollution du milieu marin par les navires conduit à réexaminer la dotation du Centre en effectifs.

(c) Mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne

192. Suite à la décision de la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone de septembre 1990 (UNEP/BUR/37/6), une réunion d'experts nationaux sur les installations de réception portuaires en Méditerranée s'est tenue au Caire du 16 au 19 décembre 1991 (REMPEC/WG.4/4). Cette réunion, organisée par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), a adopté un plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne (REMPEC/WG.4/4 - Appendice IV). Ce plan d'action propose une approche globale, intégrée et coordonnée conduisant au respect par les Etats côtiers méditerranéens des prescriptions des annexes I, II et V de la Convention MARPOL 73/78 et à la réalisation du principal objectif dudit Plan d'action qui consiste à mettre un terme à la pollution intentionnelle de la mer Méditerranée par les rejets provenant des navires.
193. La réunion du Caire précitée est convenue que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), créé en vertu du Protocole relatif aux situations critiques, géré par l'Organisation maritime internationale, constituerait la structure de coordination appropriée pour assurer la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action.
194. La réunion, consciente que le REMPEC, sans une dotation en effectifs supplémentaires et les crédits budgétaires indispensables, manquait de la capacité de s'acquitter de cette tâche, et estimant également que les incidences financières de cette coordination ne pouvaient être présentement

assumées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, a demandé au Secrétaire-général de l'OMI, en coopération avec les organisations participant au METAP, de prendre les mesures nécessaires en vue de conclure un arrangement pour une période intermédiaire de deux ans prévoyant l'appui financier des mécanismes de coordination.

195. En février 1992, le REMPEC a soumis à l'OMI une proposition sur les arrangements administratifs et financiers pour la coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne. Après avoir été définitivement arrêté par l'OMI, le projet a été envoyé en mars 1992, pour approbation et signature, au PNUD, à la Banque mondiale, à la Commission des Communautés européennes et à la Banque européenne d'investissement.
196. A l'occasion de la "Deuxième conférence ministérielle sur la coopération euro-méditerranéenne pour l'environnement dans le Bassin méditerranéen", organisée par la CE et qui s'est tenue au Caire du 28 au 30 avril 1992, le directeur du REMPEC a effectué une présentation succincte du Plan d'action concernant la mise en place d'installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne. La Conférence ministérielle, dans le cadre des actions d'appui au développement durable au titre de la coopération régionale, a invité à "une adjonction au programme d'installations de réception portuaires adéquates dans la région méditerranéenne; le REMPEC (Malte) élaborera un programme de surveillance et de prévention de la pollution marine accidentelle ou opérationnelle fondé, notamment, sur la stricte application de la législation existante et la coordination des systèmes nationaux de surveillance, à présenter aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Objectif 1994)". (Voir REMPEC/WG.5/Inf.30 - Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, Le Caire, Egypte, 28-30 avril 1992).
197. La réunion des correspondants du REMPEC des 22-26 septembre 1992 (REMPEC/WG.5/12), soulignant l'importance particulière que revêtent les installations de réception portuaires pour la prévention de la pollution, a exprimé l'espoir que la présente réunion des Parties contractantes procurerait au REMPEC les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

E. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DU LITTORAL MEDITERRANEEN

9. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DU LITTORAL MEDITERRANEEN

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Etudes systémiques et prospectives

198. Pendant la période considérée, des scénarios ont été actualisés au niveau du Bassin méditerranéen sur le tourisme, la démographie et l'économie. Une étude globale et une approche prospective de l'industrie, des îles, de l'eau et de l'énergie ont été effectuées, et les fascicules correspondants ont été établis.
199. En ce qui concerne la préparation de scénarios nationaux, les activités suivantes ont été réalisées:
- Liban: Des contacts préliminaires ont été pris avec des décideurs et scientifiques libanais, mais le suivi pour la préparation d'un scénario systémique et d'une approche prospective a été retardé en raison de la situation régnant dans le pays.
 - Israël: Le volume "Qualité de l'environnement en Israël, 2000-2025", publié par le ministère de l'environnement, a été établi. Il représente une version actualisée des scénarios nationaux.
 - Libye: Un résumé du rapport principal "Les scénarios nationaux du Plan Bleu - Libye: 2000-2025" ainsi que deux rapports sectoriels (eau, urbanisation) ont été finalisés par les autorités libyennes et adressés au CAR/PB pour suivi en mars 1992.

Programme d'aménagement côtier et développement de méthodes prospectives au niveau local/côtier

200. Le CAR/PB a mené les actions suivantes dans le cadre de l'exécution des PAC en cours:
- Baie de Kastela: Un rapport sur "la gestion des ressources naturelles de la baie de Kastela: scénarios développement/environnement", a été préparé en février 1992.

- Ile de Rhodes: Des arrangements ont été conclus pour exécuter l'étude en trois phases (juillet 1991, mars 1992 et mai 1993).
- Région littorale syrienne: Des contacts ont été amorcés au début de 1992 et la coopération avec les autorités syriennes se renforce avec un appui supplémentaire de la part de la CE.
- Albanie: Le CAR/PB a participé à une mission préparatoire et à contribué à la préparation de l'approche systémique et prospective pour les scénarios développement/environnement.
- Fuka-Matrouh: Le CAR/PB a participé à la mission directive/technique du PAM et a contribué au lancement de ce programme.
- Sfax: Le CAR/PB a participé à la mission directive/technique du PAM et a contribué au lancement de ce programme.

201. La zone d'Iskenderun, retenue comme projet géographique concret, a été étudiée en détail en étroite coopération avec une équipe de l'Université d'Ankara et sur requête du ministère de l'environnement. Le Système d'informations géographiques a été appliqué, la méthodologie systémique amplement utilisée (cartographie, matrices, jeux d'acteurs) et l'approche prospective du scénario mise en pratique.

Base de données - "Observatoire"

202. Conformément à une recommandation des Parties contractantes, le CAR/PB a préparé un document de projet (plusieurs versions d'une étude de faisabilité) pour la promotion de la fonction "Observatoire de l'environnement méditerranéen" ("Observatoire"). Soumis à la Commission des Communautés européennes, division DG-XI, et examiné par celle-ci, ce projet a été sélectionné en juillet 1992, approuvé en octobre 1992 et signé en février 1993. Cet "Observatoire" renforcera la base de données socio-économiques du CAR/PB, et notamment le développement d'une base de données et d'indicateurs pertinents sur le milieu méditerranéen. Des contacts sont en cours avec l'OCDE et l'IFEN (Institut français pour l'environnement), avec des perspectives de coopération. L'"Observatoire" sera réalisé en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et les agences nationales de l'environnement en Méditerranée.

203. Le CAR/PB a participé, en décembre 1992, à la réunion d'experts sur le suivi de la Charte de Nicosie et la Déclaration du Caire, où les participants ont envisagé quatre programmes/pays de développement durable. Le CAR/PB était concerné par ces activités en relation avec la mise en place de l'"Observatoire de l'environnement méditerranéen".

204. La classification de la documentation disponible a été revue et la typologie sera finalement adoptée avec le développement de l'"Observatoire". Un documentaliste a commencé à travailler à partir d'avril 1993.
205. Il a été préparé une étude sur l'approche méthodologique et les indicateurs environnementaux pour les pays méditerranéens.
206. La "littoralisation" et l'"environnementalisation" de la base de données du CAR/PB sont en bonne voie. Il a été fait l'acquisition d'un nouveau matériel pour accroître les capacités d'analyse et améliorer la qualité des résultats.
207. Un séminaire a été organisé à Sophia Antipolis, les 26-28 avril 1993, avec la division DG-XI/EAE/CE, sur les "Systèmes d'information et statistiques concernant les ressources naturelles". Outre le CEDARE, le CAR/PAP et le CAR/ASP, des experts provenant de dix pays méditerranéens y ont pris part.

Communication - formation

208. Un séminaire régional sur la prospective méditerranéenne à l'intention des décideurs en matière d'environnement-développement provenant des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée a été organisé à Sophia Antipolis en octobre 1992.
209. Un cours d'été à l'université de Nice, devant avoir lieu du 30 août au 17 septembre 1993, et portant sur "Les processus biogéochimiques et l'environnement méditerranéen", est en cours d'organisation avec le concours de la CE, de l'Unesco, de la CIESM. On y prévoit une participation de la plupart des pays méditerranéens et européens.
210. L'élaboration d'un manuel pratique sur l'utilisation des outils prospectifs pour les décideurs et experts est en cours. Plusieurs réunions d'experts ont déjà eu lieu à ce sujet.
211. Une nouvelle brochure sur le CAR/PB a été établie, puis largement distribuée à la Conférence de Rio et adressée aux institutions et experts méditerranéens.
212. Les quatrième, cinquième et sixième volumes de la série des Fascicules du Plan Bleu portant respectivement sur "l'industrie", "les îles" et "l'eau" ont été publiés. Le fascicule sur "l'énergie" sera publié en juin 1993. Les fascicules sur "le tourisme" et "les risques majeurs" sont en préparation.

Coopération avec les OIG et les ONG

213. Pour renforcer et améliorer la qualité des travaux et des études connexes,

le CAR/PB a développé la coopération et obtenu un appui auprès de la CE ("Observatoire de l'environnement méditerranéen", tourisme, démographie, désertification, PAC syrien, formation) et auprès de la Banque mondiale (METAP, gestion du milieu côtier).

214. La coopération s'est également développée avec des ONG, telle que le CCFD pour la sensibilisation, et des ONG locales de Turquie pour l'approche systémique et prospective.

Observations d'ordre général

215. La plupart des activités que devait exécuter le CAR/PB au cours de la période considérée ont été réalisées de manière assez satisfaisante. Toutefois, la préparation et la publication des divers rapports ont gravement souffert du manque de personnel d'appui.
216. Les activités du CAR/PB sont de mieux en mieux connues et le Centre reçoit en nombre croissant des demandes de présentation, formation et assistance. Cependant, l'exécution des diverses activités aurait pu s'effectuer plus aisément si le budget voyages avait été revu de manière adéquate et si les coûts de fonctionnement avaient été notablement accrus de l'une et l'autre sources de financement, à savoir le PAM et le gouvernement français. De plus, les bureaux du CAR/BP ont dépassé leur capacité et ne ménagent plus des conditions raisonnables de travail (notamment avec le nouveau personnel recruté pour l'"Observatoire"), tandis que la qualité des locaux s'est dégradée dans certaines parties.

(b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

217. Selon le plan de travail approuvé par la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes, les activités du CAR/PAP pendant la période biennale 1992-1993 ont été centrées sur:
- (i) les activités liées au PAP au sein des PAC du PAM;
 - (ii) l'identification, l'évaluation et le développement des outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières;
 - (iii) l'exécution des projets de coopération en cours; et
 - (iv) l'exécution des diverses actions prioritaires.

Exécution des activités liées au PAP au sein des PAC du PAM

218. PAC "Littoral syrien": La principale activité au sein de ce PAC, le Plan de gestion des ressources côtières, a été menée à bien au début de 1992. Le Plan a été présenté aux autorités nationales lors d'une réunion à Damas (20 participants) et aux autorités locales (plus de 100 participants) à Lattaquié. Le Plan a été bien accueilli, quelques modifications ont été proposées et un nouveau chapitre concernant l'application a été ajouté. La version finale a été établie en anglais et en arabe, et distribuée. Les recommandations énoncées dans le Plan sur certains aspects institutionnels et juridiques de la gestion côtière intégrée et de la protection des diverses ressources du littoral syrien ont déjà été mises en pratique. La formation au SIG et l'application de celui-ci ont été achevées à la fin de 1992, et le rapport final a été diffusé. L'EIE d'un complexe touristique a été préparée. A la demande des autorités syriennes, il a été effectué une mission pour aider les autorités nationales à appliquer l'EIE, et une autre mission pour préparer la base de données sur Banyas. Avec ces activités, le programme du PAP au sein de ce PAC a été mené à bien.
219. PAC "Rhodes": Les activités qui ont été achevées comprennent des rapports sectoriels pour l'étude de gestion intégrée, une étude sur la capacité d'accueil d'activités touristiques, l'EIE de la station d'épuration des eaux usées, et la base de données, de même que la formation au SIG et l'application pratique de celui-ci. Les activités portant sur la planification de l'énergie ont démarré au début de 1992, tandis que celles concernant la gestion des déchets liquides et la gestion des ressources en eau n'ont démarré qu'en 1993 en raison du retard de la signature du contrat avec la Banque européenne d'investissement. Plusieurs missions et réunions d'experts ont été organisées. En décembre 1992, une présentation conjointe par le PAM des résultats obtenus jusqu'ici a été organisée avec la participation d'environ 50 représentants de diverses autorités et institutions nationales et locales. Selon les délibérations de cette réunion, la version finale de l'Etude de gestion intégrée sera établie et présentée au cours du deuxième semestre 1993. Depuis la signature de l'accord entre le PAM et la Banque Européenne d'investissement, le PAP a achevé les programmes pour le Plan directeur sur les ressources en eau, la gestion des déchets liquides, l'application de l'EIE, la planification écologiquement rationnelle, et le SIG, et ces activités seront exécutées avec l'appui financier de la BEI en 1993-1994.
220. PAC "Baie d'Izmir": Les activités achevées en 1992 ont compris six rapports sectoriels, un rapport sur l'état d'avancement de l'Etude de gestion intégrée ainsi que la formation au SIG et l'application de celui-ci qui est désormais utilisé sur une base permanente à la Division d'aménagement urbain de la Municipalité d'Izmir. En novembre 1992, l'atelier interactif sur les relations mutuelles environnement/développement dans la zone de la Municipalité

d'Izmir a été organisé avec la participation de plus de 50 représentants des autorités et institutions nationales et locales. Les délibérations de cet atelier ont servi à la formulation de l'Etude de gestion intégrée. En juin 1993, une mission du PAP a finalisé cette étude. La présentation finale de toutes les activités du PAP et du PAM dans le cadre de ce PAC a eu lieu du 29 au 30 septembre 1993.

221. PAC "Baie de Kastela": Dans le cadre de ce PAC, deux documents ayant trait à la gestion des ressources en eau de la zone ont été achevés et présentés aux autorités locales en 1992. La formation au SIG et l'application de celui-ci aux loyers urbains, l'évaluation de la qualité des sols pour l'agriculture et la réhabilitation du centre historique (financée conjointement par la Banque mondiale) ont été menées à bien. Une autre étude sur le choix de la station optimale d'épuration des eaux usées a été achevée et ses résultats ont servi à la conception de la station. Enfin, l'étude intitulée "Evaluation et protection de la zone de Pantan" a été achevée et revue par le CAR/ASP. La Banque mondiale a appuyé, au moyen de crédits considérables, les activités liées au PAP au sein de ce PAC. Les résultats des études du PAP dans le cadre de ce PAC ont servi à la conception du réseau d'assainissement, d'épuration et d'élimination des déchets de la zone, ainsi qu'aux plans et pratiques de gestion des ressources en eau. Avec ces activités, le programme du PAP au sein du PAC a été mené à bien. Un rapport de synthèse final sera achevé et présenté aux autorités nationales et locales au cours du deuxième semestre de 1993.
222. PAC "Albanie": Il a été organisé une mission sur la gestion des ressources en eau (Tirana, décembre 1992), ainsi qu'une mission au CIHEAM - Bari pour assurer l'harmonisation des activités au sein de ce PAC. Le projet de proposition d'activités liées au PAP à inclure dans l'accord a été élaboré. Enfin, une mission de cinq experts a été organisée en avril 1993 afin de préparer le programme d'activités liées au PAP au sein de ce PAC. De plus, un plan de travail détaillé pour l'exécution du programme de gestion intégrée de la zone côtière a été établi et adressé aux autorités albanaises pour observations, et il est désormais inséré dans l'accord relatif au PAC.
223. PAC "Sfax": Un rapport mis à jour sur les caractères naturels et les problèmes de la zone a été établi. Le PAP a participé à une mission du PAM (février 1993) organisée pour examiner la teneur de ce PAC avec les autorités et institutions nationales et locales, et établir l'accord correspondant.
224. PAC "Fuka": dans le cadre des préparatifs pour une pleine participation du PAP, une mission préparatoire de trois experts PAP pour le SIG a été organisée en février 1993. Les activités du PAP au sein de ce PAC seront exécutées dans le deuxième semestre de 1993.

Outils et techniques de planification et de gestion

225. Des cours de formation à l'application de l'EIE ont été organisés en avril 1992 à Damas (45 participants) et en janvier 1993 à Mersin - Turquie (30 participants): Un expert s'est rendu en Syrie pour aider le ministère de l'environnement à introduire l'EIE dans la procédure nationale d'approbation des projets de développement. Des EIE pour un complexe touristique en Turquie (Patara), pour une station d'épuration à Rhodes, pour un émissaire sous-marin dans la baie de Kastela, et pour un complexe touristique en Syrie (Amrit) ont été menés à bonne fin par des experts nationaux avec le concours de consultants du PAP. Enfin, un ensemble de documents de formation à l'EIE a été élaboré et diffusé. Au deuxième semestre 1993, un cours de formation sera organisé sur l'appui informatique à la surveillance de l'impact sur l'environnement de la station d'épuration des eaux usées à Rhodes, et un autre sur l'EIE à Chypre.
226. Les activités portant sur la formation au SIG et l'application de celui-ci sont mentionnées à la rubrique des PAC. En outre, deux consultants du PAP, parrainés par le GRID-Nairobi, ont pris part à un cours de formation avancée à Prague. Des rapports finaux sur toutes les activités et un rapport récapitulatif ont été achevés et diffusés. Les préparatifs ont démarré en vue d'organiser un atelier sur l'application du SIG (Alexandrie, novembre 1993), en coopération avec l'UNITAR et les autorités nationales.
227. Au sujet de l'identification et l'application d'instruments économiques de gestion intégrée de zones côtières, plusieurs documents ont été élaborés, une réunion d'experts a été organisée (Trieste, mai 1992), le rapport et les documents correspondants ont été diffusés. A l'heure actuelle, des préparatifs sont en cours pour un atelier sur ce sujet qui doit se tenir au cours du deuxième semestre de 1993, ainsi que pour la collecte de données sur divers aspects de l'application de ces instruments au moyen d'un questionnaire.
228. Sur la base de deux missions d'experts PAP et de la contribution d'un groupe d'experts locaux et nationaux, le projet "Evaluation de la capacité d'accueil d'activités touristiques à Rhodes" a été achevé et présenté aux autorités locales et nationales. Les résultats de l'étude indiquent que la capacité d'accueil du développement touristique à venir de l'île est considérablement plus faible qu'on ne l'avait prévu antérieurement par des méthodes classiques. Les activités préparatoires pour l'application du même instrument dans les PAC "Fuka", "Albanie" et "Sfax" en 1993 sont en bonne voie. Des lignes directrices pour l'application de l'ECA sont également en préparation.
229. En coopération avec le CAP/OZC, l'Unité MED et la FAO, et avec le financement du CAP/OZC, le CAR/PAP a préparé un projet de "Lignes

directrices pour la gestion intégrée des zones marines et côtières avec référence toute particulière à la région méditerranéenne. Ces lignes directrices seront revues au deuxième semestre de 1993 lors d'un atelier inter-régional qui doit être organisé par le CAR/PAP et financé par le CAP/OZC.

Exécution de projets de coopération

230. Dans le cadre du projet pilote sur la cartographie et la mesure des processus d'érosion, exécuté par le PAP et l'ICONA - Espagne, avec le concours de la FAO et la participation de l'Espagne, de la Tunisie et de la Turquie, le sous-projet relatif à la cartographie de l'érosion a été achevé en 1992 (travaux sur le terrain des équipes nationales, missions d'experts PAP, ICONA et FAO, série de cartes achevée, rapports nationaux de l'Espagne, de la Tunisie et de la Turquie). En décembre 1992, un séminaire a été organisé pour présenter les résultats du projet et la méthodologie complémentaire mise au point dans ce cadre. Le séminaire a préparé les résultats du sous-projet, il a adopté la méthodologie mise au point et a recommandé qu'elle soit appliquée sans délai par l'organisation d'activités de formation aux niveaux régional et national. De concert avec la FAO et l'ICONA, le PAP a amorcé la préparation de lignes directrices pour l'application de la méthodologie mise au point et codifiée. La deuxième partie du projet - mesure des processus d'érosion - a démarré en septembre 1992 avec la sélection de zones de surveillance, l'installation du matériel de mesure et la surveillance des phénomènes d'érosion. Ce sous-projet sera achevé en 1994.
231. En ce qui concerne l'aquaculture, au début de 1992, la direction de MEDRAP II et la FAO ont proposé au PAP d'examiner la possibilité de mener une action conjointe en 1993 et en 1994/95 en se servant pour base de la proposition de projet PAP/FAO "Définition de critères écologiques pour le développement rationnel de l'aquaculture dans les zones côtières de Méditerranée", préparé au cours de la période 1987-89. Une réunion s'est tenue à Rome (FAO) en juillet 1992; il y a été convenu d'actualiser le projet et d'amorcer l'activité si un financement extérieur était assuré. La proposition de projet actualisée a été présentée à la réunion du Comité directeur de MEDRAP II (Tirana, décembre 1992). Après les réunions tenues entre le PAP et MEDRAP, et entre le PAP et la FAO, un projet de programme a été établi pour le réseau sur l'environnement et l'aquaculture dans la région méditerranéenne. Ce projet a été appuyé par la réunion conjointe des deux Comités du PAM en mai 1993 à Athènes. Le réseau sera lancé au début de 1994, en attendant l'approbation de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes. Si le projet est approuvé, la signature de deux mémorandums d'accord séparés entre le PAP et la FAO, et entre le PAP et MEDRAP II a été envisagée afin de fixer les responsabilités mutuelles dans la préparation et la mise en oeuvre du programme de réseau.

232. Le projet de coopération pour la réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne (SEISMED), lancé par le PAP et exécuté au titre de projet PNUD, financé en majeure partie par une donation du gouvernement italien, a été achevé en 1992. Les résultats du projet ont été présentés à la réunion des points focaux nationaux du PAP en octobre 1992. La réunion s'est déclarée satisfaite des résultats et a proposé que le PAP/PAM appuie l'initiative visant au suivi de ce projet.
233. Le Coordonnateur du PAM a été proposé par le gouvernement grec pour être l'un des sept membres du Conseil d'administration du Centre européen pour la prévention et la prévision des tremblements de terre, récemment créé à Athènes. Le Centre est une organisation à but non lucratif, créée selon la législation grecque, dans le cadre de l'accord partiel ouvert du Conseil de l'Europe sur la prévention, la protection et l'organisation de secours en cas de grandes catastrophes naturelles et technologiques. Ses principaux objectifs sont d'entreprendre des recherches sur la prévision des séismes, de réduire au minimum les pertes en vies humaines et les dégâts, et d'assurer une formation pour les situations d'urgence.

Exécution des diverses actions prioritaires

234. Le projet "Gestion des ressources en eau de l'île de Malte", financé par la CE et exécuté par le BRGM - Orléans, a été mené à bonne fin vers le milieu de 1992. Le rapport final du projet a été présenté aux autorités nationales, et ses résultats sont maintenant mis en application. Un rapport de synthèse du projet a été présenté à la réunion des points focaux nationaux du PAP en octobre 1992. En 1992, le PAP a élaboré et présenté aux autorités maltaises une deuxième proposition de projet sur "la conservation des ressources en eau pour les îles maltaises". Les résultats des activités ci-dessus ont été utilisés dans le programme de formation portant sur cette action prioritaire. En conséquence, des cours de formation régionaux ont été organisés à La Valette sur l'utilisation des modèles d'aquifères (janvier 1992) et sur une base de données pour la gestion des ressources en eau (novembre 1992).
235. En consultation avec les autorités et institutions maltaises, le CAR/PAP a présenté à la réunion des points focaux nationaux du PAP la proposition d'instauration à Malte d'un programme permanent de formation sur la gestion des ressources en eau. La proposition a été examinée à la réunion qui a recommandé que d'autres options possibles soient étudiées avant qu'une décision finale ne soit prise.
236. En mai 1993, une mission effectuée par un expert a permis d'achever la partie liée au PAP de la proposition de projet sur la conservation des ressources en eau et d'établir, de concert avec des institutions maltaises, le programme et les documents d'un cours de formation qui doit être organisé

en novembre 1993 et consacré à la gestion intégrée des ressources en eau.

237. Une réunion d'experts sur la conservation des établissements historiques arabes, prévue et préparée pour le milieu de 1992, a dû être annulée pour cas de force majeure. Cependant, le thème et les documents de la réunion ont été inclus dans l'atelier final sur la méthodologie de conservation des établissements historiques méditerranéens qui s'est tenu en décembre 1992 à Gênes. L'atelier a examiné, remanié et adopté la méthodologie de conservation des établissements historiques méditerranéens mise au point par un certain nombre d'experts méditerranéens au sein du Programme PAP en 1987-1991. En outre, l'atelier a recommandé l'application urgente de la méthodologie par la préparation et la diffusion de lignes directrices pertinentes (en 1993) et par des cours de formation nationaux et régionaux à organiser en 1994-95. En 1993, le PAP a amorcé l'élaboration des lignes directrices avec la participation active d'experts de renom provenant de cinq pays méditerranéens. Cependant, suite à une recommandation de la réunion des points focaux nationaux du PAP tenue à Athènes en novembre 1992, et suite aux conclusions de la réunion conjointe récente des deux Comités du PAM, cette action, dont le démarrage est prévu à partir de 1994, sera exclusivement exécutée par le Centre de Marseille.
238. En ce qui concerne la gestion des déchets liquides et solides urbains, conjointement avec l'OIE-CEFIGRE (France), des documents de travail ont été établis et un cours de formation sur la gestion des déchets liquides a été organisé à Rabat (septembre 1992). Les documents ont été traduits en anglais et diffusés en janvier 1993. En janvier 1993, le PAP a amorcé la préparation du cours de formation sur la gestion des déchets solides dans les pays méditerranéens en développement. Au milieu de 1993, les documents du cours de formation sur la gestion des déchets solides et sur la réutilisation des eaux usées urbains aux fins d'irrigation ont été achevés et diffusés. Des cours de formation sur la réutilisation des eaux usées aux fins d'irrigation et sur la gestion des déchets solides sont en préparation pour le deuxième semestre de 1993.
239. Les activités portant sur le développement du tourisme en harmonie avec l'environnement sont exécutées dans le cadre des PAC et au moyen d'outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières. A l'heure actuelle, elles sont centrées sur l'application de l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) des activités touristiques. Les résultats et enseignements obtenus jusqu'ici indiquent que l'ECA pourrait devenir un outil aisément applicable et efficace de développement durable et écologiquement rationnel du tourisme méditerranéen. Suite à une recommandation de la réunion des points focaux nationaux du PAP (novembre 1993) et aux conclusions de la récente réunion conjointe des deux Comités du PAM, cette activité sera exécutée à partir de 1994 dans le cadre de l'action sur la gestion intégrée du littoral.

Autres activités

240. Le Centre n'a pas cessé de maintenir une coopération soutenue avec ses points focaux nationaux. La participation active de ceux-ci à la formulation et la réalisation des diverses activités a revêtu une grande importance, et le Centre tient à exprimer à ce sujet sa gratitude et sa reconnaissance.
241. Une coopération très soutenue et fructueuse s'est poursuivie avec la FAO (sur l'érosion des sols, la gestion des ressources en eau, l'aquaculture et la gestion intégrée de zones côtières), avec l'OCDE (sur la gestion du littoral), avec l'ICONA - Madrid (sur l'érosion des sols), avec l'Institut méditerranéen de l'eau, l'Institut européen de l'eau, l'Office international de l'eau - CEFRIERE, et la Compagnie des eaux - Malte (sur la gestion des ressources en eau), avec le CAP/OZC-PNUE (sur la gestion intégrée de zones côtières), le DHA-UNDRO (sur les risques sismiques) et le GRID - Nairobi, l'UNITAR - Genève et l'Environmental Systems Research Institute (ESRI-Redlands, USA) (sur le SIG et l'ARC/INFO).
242. En 1991 et 1992, une nouvelle situation légale s'est instaurée dans le pays hôte. La république de Croatie, anciennement l'une des républiques de la Yougoslavie, a fait l'objet d'une reconnaissance internationale comme Etat indépendant et membre des Nations Unies. Comme la Croatie était la république hôte, responsable du Centre et apportant aussi la majeure partie de l'appui dans son ancien statut juridique, le gouvernement et les autorités locales de la république indépendante de Croatie ont continué à octroyer un appui et le pays hôte sa contribution au Centre. De bonnes conditions de travail et autres ont ainsi été assurées pour l'exécution du programme. En outre, le Centre a établi une coopération avec un certain nombre d'universités et institutions nationales et locales, ce qui a permis la participation d'experts de renom sur une base non commerciale et a réduit ainsi les coûts de leur engagement. En 1992, le gouvernement de la Croatie a déposé une demande d'adhésion au PAM dont la procédure est en cours (au mois de mars 1993). L'appui accordé par le gouvernement et les autorités et institutions locales a été essentiel pour une mise en oeuvre sans heurt et efficace du programme. Par conséquent, tout au long de la période considérée, le Centre a travaillé normalement. Le Centre exprime donc sa reconnaissance et sa gratitude au gouvernement ainsi qu'aux autorités et institutions locales du pays hôte pour l'appui et l'assistance qu'ils lui ont prodigués.
243. Parmi les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du programme, il convient de souligner les suivants: l'approbation tardive des fonds en 1992 et au début de 1993 a occasionné des retards dans la préparation et l'exécution du programme. Certaines activités ont dû être ajournées à 1993, tandis qu'un petit nombre d'entre elles n'ont pu être du tout exécutées.

244. Une évaluation de la composante "formation" du PAP a indiqué que, bien que des antécédents personnels fussent exigés pour la candidature aux stages, dans certains cas les stagiaires possédaient une connaissance insuffisante de la langue de travail ou n'étaient pas en mesure de diffuser et/ou d'utiliser les connaissances acquises. De plus, les cours de formation nationaux étaient beaucoup plus efficaces que les cours régionaux.
245. Dans quelques cas s'est fait ressentir le besoin d'une meilleure coordination entre les autorités nationales et locales, ainsi que d'une harmonisation des diverses activités au sein du PAC. L'absence d'une collecte harmonisée, efficace et bien organisée des données s'est avérée être le point le plus faible de la première phase de la mise en oeuvre des PAC.

F. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET SITES HISTORIQUES

10. PROTECTION DU PATRIMOINE COMMUN A LA MEDITERRANEE

- (a) **Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées**
- (b) **Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)**

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées d'intérêt écologique et biologique

246. La seconde édition étoffée (englobant 128 sites) du "Répertoire des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, partie I: Sites de valeur biologique et écologique" est en préparation. Une version provisoire de la deuxième édition de ce Répertoire, désormais disponible également en arabe, a été présentée à la réunion des points focaux nationaux pour les Aires spécialement protégées. Cette révision comporte l'adjonction de nouvelles fiches ainsi que l'actualisation (le cas échéant) des fiches existantes. Les points focaux nationaux ont été invités à communiquer au CAR/ASP des observations et des modifications qui sont en cours de traitement, et il est prévu que la version finale du Répertoire sera prête avant septembre 1993. De plus, une version révisée du "Répertoire des aires d'intérêt écologique et biologique proposées pour protection" a été préparée.
247. Le CAR/ASP a effectué une mission d'experts (un expert du CAP/ASP et un consultant) en Albanie en décembre 1992 dans le but de conseiller les autorités, les scientifiques et les techniciens de ce pays sur l'application du Protocole ASP, de recueillir des informations et de la documentation sur les aires protégées marines et côtières ainsi que sur les espèces menacées en

Albanie, et de déterminer les intérêts et les priorités du pays dans le domaine de compétence du CAR/ASP afin d'évaluer les possibilités de coopération et d'assistance.

248. En avril 1992, le CAR/ASP a organisé pour un groupe de pays du Sud de la Méditerranée, en collaboration avec le MEDPAN, un séjour de formation dans des parcs français: Port-Cros, Camargue et Cévennes.
249. En réponse à une demande formulée par le point focal tunisien pour les Aires spécialement protégées, le Centre a réalisé une étude sur la faisabilité de la création de réserves naturelles en huit sites de Tunisie.
250. Plusieurs pays ont accompli des progrès en vue de créer de nouvelles aires protégées ou d'améliorer la gestion d'aires existantes, comme par exemple au parc national de Zembra-Zembretta en Tunisie, au parc national d'El Kala en Algérie, à neuf nouveaux sites en Turquie, à quatre nouveaux sites en Italie, et à un nouveau site au Maroc, à Chypre, à Malte et au Liban.

Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif

251. Les responsabilités respectives du Centre ASP, du CAR/PAP et de l'Atelier de Marseille (100 sites historiques) ont été examinées et convenues en vue d'une mise en oeuvre plus efficace des activités.
252. En ce qui concerne la préparation du "Répertoire des aires protégées marines et côtières d'intérêt scientifique, esthétique, historique, archéologique, culturel ou éducatif", une action a démarré en coopération avec l'UICN et est consacrée aux définitions des sites et aux fiches descriptives qui pourraient être incluses dans le Répertoire. Ces définitions ont été présentées et distribuées à la réunion des points focaux nationaux pour observations.
253. Le CAR/ASP a mené à bonne fin une étude de cas sur le site historique de Carthage en Tunisie.
254. Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de responsables de sites, le CAR/ASP a pris part et subvenu en partie à une réunion des responsables des sites historiques des pays du Maghreb, en collaboration avec l'Atelier de Marseille. La réunion s'est tenue à Djerba (Tunisie), du 4 au 6 juin 1993.

Assistance aux pays dans l'établissement de leur législation se rapportant à l'application du Protocole ASP

255. Le Centre a entrepris en 1987 une action sur le sujet ci-dessus, en

collaboration avec l'UICN (Centre du droit de l'environnement), et, en conséquence, les documents/rapports ci-après ont été préparés:

- Un Répertoire sur la législation environnementale des pays méditerranéens pertinente à l'application du Protocole ASP. Le CAR/ASP a présenté et distribué des extraits concernant chaque pays à la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 28-30 octobre 1992) pour observations.
 - Un examen de la législation environnementale des pays méditerranéens pertinente à l'application du Protocole ASP. Les versions anglaise et française du document "Aires protégées en Méditerranée: étude analytique de la législation pertinente", reposant sur les données disponibles jusqu'au 31 décembre 1991, ont été présentées et distribuées à la réunion des points focaux nationaux pour observations et modifications. Ce document est désormais disponible également en arabe.
 - Un rapport de synthèse sur la législation en vigueur dans les pays méditerranéens concernant les espèces menacées, en particulier les tortues marines, le phoque moine, la végétation marine et les oiseaux aquatiques, a été préparé en avril 1993 et distribué aux points focaux nationaux pour observations et adjonctions.
 - Le CAR/ASP met au point une version arabe du document "Aires protégées en Méditerranée: étude analytique de la législation pertinente".
256. Les versions révisées des documents sus-mentionnés seront présentées comme documents de travail à la réunion d'experts sur la législation environnementale concernant les aires spécialement protégées et les espèces menacées, organisée par le CAR/ASP en collaboration avec la Réserve marine d'Ustica. La réunion est prévue pour septembre 1993 à Ustica.
257. Le document "Archéologie marine en Méditerranée - Répertoire des législations nationales assorti d'un commentaire explicatif", actualisé en décembre 1992, a été présenté et distribué à la réunion PAM/PNUE d'experts sur la protection des sites archéologiques sous-marins, y compris les épaves (Bodrum, Turquie, 28 avril - 1er mai 1993).

Assistance aux pays dans la gestion et la conservation des espèces menacées

Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines:

258. Plusieurs projets de recherche et programmes de coopération sont en cours d'exécution ou de lancement par le Centre:
- Etude des plages de nidification potentielles le long de la côte Méditerranéenne égyptienne, en collaboration avec MEDASSET et les autorités égyptienne. L'exécution de l'étude est prévue au cours de la période juin-août 1993.
 - Etude des plages de nidification potentielles le long de la côte sud de la Tunisie. L'exécution de l'étude est prévue au cours de la période juin-septembre 1993.
 - Evaluation de l'impact de la pêche côtière sur la population de tortues marines dans le golfe de Gabès. Le projet est en cours d'exécution avec l'APNES (ONG tunisienne).
 - Lancement d'un programme coordonné de marquage à grande échelle en Méditerranée. Des contacts ont été pris avec les points focaux nationaux pour la participation et la coopération.
259. Deux activités de formation ont été entreprises par le Centre:
- Le CAR/ASP a appuyé la participation de trois experts méditerranéens au cours de formation organisé à Chypre, en juillet et août 1992, par la Société pour la faune et la flore sauvages de Chypre (CWS), concernant la conservation et la gestion des tortues marines. Un accord a été conclu avec la CWS pour la participation de cinq stagiaires à un cours similaire prévu pour juillet/août 1993.
260. En ce qui concerne l'information, la première version d'un manuel sur la conservation des plages de nidification des tortues de mer destiné aux gestionnaires a été distribuée aux participants lors de la dernière réunion des points focaux nationaux. Il est prévu que la version finale en anglais sera prête en juillet 1993.
261. Le CAR/ASP travaille également à l'établissement d'une base de données sur les espèces menacées.

Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Méditerranée:

262. Le CAR/ASP a réalisé deux études en rapport avec le Plan d'Action pour le phoque moine: une étude sur la faisabilité et l'éventuelle nécessité de l'élevage en captivité pour le phoque moine (avec l'assistance d'un consultant UICN), et une analyse de la législation applicable à la Méditerranée en ce qui concerne la protection du phoque moine.
263. A la demande du CAR/ASP, les responsables du parc national de Port-Cros ont établi deux documents sur le phoque moine de Méditerranée, l'un portant sur l'aspect scientifique du sujet et l'autre destiné au grand public. Une version préliminaire du document scientifique a été achevée en mai 1993, et les versions finales de l'un et l'autre documents sont prévues avant août 1993.
264. Le CAR/ASP a organisé, à l'intention de responsables d'aires protégées du sud de la Méditerranée, une visite d'information au centre de sauvetage des phoques moines du parc national de Port-Cros, centre situé à Antibes.
265. Le CAR/ASP organise, en collaboration avec le ministère grec de l'environnement et ELLINIKI ETERIA, un cours de formation sur la conservation et la gestion du phoque moine. Le cours prendra place en Grèce et aura lieu en août-septembre 1993.
266. Le CAR/ASP a suivi avec intérêt les activités menées dans ce domaine par certains pays, notamment la Turquie et la Grèce. La Turquie a adopté une stratégie nationale pour l'espèce, elle a créé un comité national et développé un projet pilote pour Foça; la Grèce a réalisé plusieurs activités pour conserver le phoque moine: protection des sites, information du public et des pêcheurs, évaluation des menaces et mise au point de méthodes pour limiter ou éliminer ces menaces.

Assistance aux pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés de Méditerranée:

267. Le CAR/ASP a préparé une étude du rapport technique sur les cétacés qui a été ultérieurement présentée à la réunion des points focaux nationaux.
268. Le CAR/ASP a organisé une consultation conjointe entre les Secrétariats des Conventions de Barcelone, de Berne et de Bonn concernant la conservation des cétacés en mer Méditerranée et en mer Noire (Athènes, 26-27 octobre 1992). La réunion a rassemblé des experts de plusieurs pays européens et méditerranéens pour qu'ils examinent la mise en oeuvre du plan d'action et le projet d'accord sur la conservation des petits cétacés de Méditerranée, de mer Noire et des eaux attenantes. Les débats de la réunion ont permis

de dégager des éléments supplémentaires à annexer au Plan d'action pour les cétacés, lesquels éléments ont été adoptés par la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 28-30 octobre 1992) et ont été de ce fait considérés comme partie intégrante du plan d'action.

Assistance aux pays dans la protection de la végétation marine:

269. S'agissant de la protection de la végétation marine, le Centre a organisé à Tunis, du 6 au 11 juillet 1992, le premier cours de formation sur la végétation marine de Méditerranée. Après cette session couronnée de succès, et conformément à la recommandation des points focaux, une deuxième session en anglais est prévue à Malte en juillet 1993.
270. Une étude a été entreprise sur les incidences découlant de l'introduction naturelle ou accidentelle de nouvelles espèces de végétation marine en Méditerranée.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

271. S'agissant des activités du PAC relevant de la compétence du CAR/ASP, de janvier 1992 à mai 1993 le Centre a mené à bonne fin les activités ci-après:
- Albanie: des propositions en vue d'activités à exécuter par le CAR/ASP dans le cadre de l'accord relatif au PAC ont élaborées et soumises à l'Unité de coordination.
 - Sfax: Le CAR/ASP a pris part à la mission préparatoire à Sfax (5-9 février 1993) et a rédigé une proposition d'activités ASP à mener dans le cadre de ce PAC.
 - Fuka-Matrouh: le CAR/ASP a pris part à la mission PAM à Fuka-Matrouh (2-9 avril 1993) qui a proposé les activités à mettre en oeuvre par le CAR/ASP. Le Centre a engagé deux consultants pour deux études préliminaires.
 - Rhodes: une mission d'expert à la Vallée des papillons était prévue pour juin 1992 mais a dû être reportée à juin 1993.
 - Baie de Kastela: comme convenu à ce sujet avec le CAR/PAP, une révision de l'étude sur la zone de Pantan a été effectuée par une équipe d'experts nationaux sélectionnés par le CAR/ASP.
 - Baie d'Izmir: le CAR/ASP organise une mission d'experts à Izmir, prévue pour les 20-25 juin 1993.

Autres activités

272. Conformément aux recommandations pertinentes faites à la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a noué des premiers contacts avec l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie en vue de lancer des projets de coopération. La France, la Grèce et l'Italie y ont répondu positivement et ont fait plusieurs offres et propositions qui ont été présentées à la réunion conjointe des Comités (Athènes, 3-7 mai 1993).
273. Durant la période considérée, le CAR/ASP a élaboré plusieurs documents: Brochure sur le CAR/ASP, Plan d'action pour la conservation des cétacés et autres études/rapports.
274. En dehors de la restructuration et de l'actualisation de sa base de données, le CAR/ASP procède à la création d'une nouvelle base de données sur les espèces menacées.

Questions administratives

275. Pendant la période considérée, le CAR/ASP a rempli tous les engagements pris par le pays hôte. En particulier, un directeur à temps plein a été nommé, un compte en devises a été ouvert et de nouveaux locaux appropriés ont été mis à disposition. De plus, et au titre de la contribution de contrepartie du pays hôte, le Centre a désormais un expert en biologie marine, du personnel d'entretien et de gardiennage, et un commis aux finances.

(c) Préservation des 100 sites historiques d'intérêt commun

Première évaluation de l'état des sites méditerranéens

276. Des missions techniques visant à déterminer les divers types de besoins pour la protection et la gestion des sites historiques ont été effectuées au cours de l'exercice biennal 1992/1993: 11-13 février 1992, Naples, Gênes (Italie); 13-16 février, Ravenne (Italie); 23-30 mars, Tipasa, (Algérie); 15-19 et 27-28 mai, Tétouan, Rabat (Maroc); 11-19 juillet, Santorin, Epidaure, Nauplie, Thasos, (Grèce), et 24-30 juillet Samos, Crète - notamment Héracleion, Arcadi, La Canée (Grèce); 23-25 octobre, Alger (Algérie).
277. A l'occasion de réunions institutionnelles, les experts du Centre de Marseille ont effectué des visites techniques supplémentaires: 16-18 janvier 1992, Athènes, Centre de la pierre d'Athènes, (Grèce); 10-15 juin, Thessalonique, église byzantine; 12-15 septembre, Istanbul, zone historique (Turquie); 19-20 septembre, La Valette, Hypogeum Hal Saflieni (Malte); 26-27 novembre, Centre de la pierre d'Athènes (Grèce); 11-17 février 1993, Gigantija-Tarxien, La Valette (Malte).

Assistance technique aux responsables de sites historiques méditerranéens

278. Au cours de la période considérée, le Centre a octroyé une assistance à plus de 250 personnes sous forme de conseils techniques, recueil de fonds, établissement de plans de protection, révision de la législation concernant le patrimoine archéologique et architectural historique, orientation bibliographique, publipostage de publications, échange d'informations, etc.

Réunions de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens.

279. Tant sur le plan technique que financier, le Centre de Marseille a appuyé l'organisation des réunions internationales ci-après d'experts et de fonctionnaires techniques responsables de sites inclus dans la liste des "100 sites historiques":
- Deuxième réunion internationale de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens - Thessalonique, 10-14 juin 1992 (Grèce). Organisateur: Municipalité de Thessalonique. Publication des actes en trois langues.
 - Réunion de fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens du Maghreb. Organisateur: Autorités nationales et locales de Tunisie. Réunion prévue pour les 4-6 juin 1993.
 - Réunion des présidents des Comités nationaux de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), Marseille, 21-22 mai 1993. Organisateur: Centre de Marseille, Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille.

Développement d'un programme de coopération sur la dégradation de la pierre

280. Le Centre de Marseille a poursuivi ses travaux sur l'inventaire des types de pierre utilisés dans les ouvrages historiques, archéologiques et architecturaux des sites historiques méditerranéens.
281. Un volume sur les sites historiques méditerranéens est en préparation et sa publication est prévue pour juin 1993.
282. Le Centre contribue actuellement à l'organisation du Congrès international RILEM-Unesco sur la conservation de la pierre et d'autres matériaux (Paris, juin 1993), de concert avec les organismes: ICCROM, ICOM, ICOMOS, EUREKA/EUROCARE, Getty Conservation Institute.

Protection des sites archéologiques sous-marins, y compris les épaves

283. Le Centre a amorcé la préparation d'une évaluation de l'état des sites historiques et archéologiques sous-marins en Méditerranée qui rende compte des connaissances actuelles, des moyens/infrastructures et de la protection/législation.
284. Le Centre a préparé une étude sur l'état du patrimoine archéologique sous-marin. L'édition française a été publiée en décembre 1991, l'édition anglaise sera prête au printemps 1993.
285. Une réunion d'experts sur la protection du patrimoine archéologique sous-marin - Bodrum (Turquie), 28-29 avril 1993, a été organisée conjointement par la Turquie et le Centre de Marseille.

Formation et diffusion de l'information aux fonctionnaires techniques responsables de sites historiques méditerranéens

286. Pendant la période considérée, le Centre a accueilli et aidé des scientifiques et fonctionnaires techniques responsables de sites historiques en relation avec la mise en oeuvre d'activités axées sur la protection et la gestion des sites historiques.
287. Plusieurs représentants d'institutions et de laboratoires se spécialisant dans les domaines de la photogrammétrie, des systèmes d'informations géographiques, de la cartographie informatisée du patrimoine, de l'analyse et de la restauration des constructions en maçonnerie de pierres, de la protection et du traitement du patrimoine archéologique sous-marin ont visité le Centre pour des échanges d'informations techniques.
288. Des cours de formation pour les architectes de pays méditerranéens sur le développement de programmes de protection et de revalorisation de sites historiques ont été organisés par le Centre.

Programmes d'aménagement côtier (PAC)

289. Dans le cadre des PAC en cours d'exécution, une assistance technique a été octroyée aux autorités nationales/locales chargées du PAC de Rhodes (Grèce). Une mission technique à Rhodes est prévue pour 1993.
290. Une assistance technique a été octroyée aux autorités nationales chargées du PAC albanais. Une mission technique en Albanie est prévue pour 1993.
291. Une assistance technique a été octroyée aux autorités nationales/locales chargées du PAC de Sfax (Tunisie). Une mission technique à Sfax a été effectuée en avril 1993.

292. Une assistance technique a été octroyée aux autorités nationales chargées du PAC de Fuka (Egypte) pour la préparation d'une évaluation des mesures de protection à prendre en urgence pour le patrimoine historique et archéologique. Une mission technique au Caire est prévue pour 1993.

Publications

293. Les rapports/documents suivants ont été préparés pendant la période considérée:
- Brochures sur la méthodologie (2 par an) "Méthodes diagnostiques, base de données et intervention sur les sites historiques".
 - Guide illustré sur le Vieux Port de Marseille.
 - Document technique IV "Données photogrammétriques du patrimoine des régions sismiques".
 - Volume "Traitement des façades de bâtiments" en coopération avec la section française de l'ICOMOS.

QUESTIONS FINANCIERES

294. Suite à une demande de la dernière réunion conjointe des deux comités permanents (Athènes, 3-7 mai 1993), un document détaillé exposant les questions financières et administratives relatives au PAM a fait l'objet d'une soumission distincte.

Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

295. La position, au 31 mai 1993, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée est joint en annexe III au présent rapport.
- Les contributions annoncées non versées au Fonds d'affectation pour 1992 représentent un montant de 1.743,790 \$ E.U. Cette situation a entraîné un ajournement de plusieurs activités importantes du PAM, comme le PAC et l'assistance aux pays dans le cadre du volet MEDPOL du PAM.
 - Conformément à une décision des Parties contractantes à leur dernière réunion, un document officiel (Révision VII du document de projet CP/FP/NE/CA 5101-89-02 "Le Plan d'action pour la Méditerranée") avec les dépenses 1991 certifiées, ainsi que les allocations budgétaires 1992, a été communiqué au Bureau des Parties contractantes.

- La contribution de contrepartie de la Grèce pour 1992 et 1993 (équivalant à 400.000 \$ E.U./par an en monnaie locale) a été reçue en entier.
- Recours à une devise de rechange: le Bureau a réexaminé la possibilité d'utiliser l'ECU au Fonds d'affectation, et il a été décidé que, dans un premier temps, un financement extérieur (contribution de contrepartie) pourrait être inscrit en ECU. La décision de changer la devise actuellement utilisée au Plan d'action pour la Méditerranée (dollar E.U.) en ECU nécessitera une modification du statut du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (qui est défini par l'Assemblée générale des Nations Unies), pour laquelle il faudra l'approbation des Parties contractantes.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

296. S'agissant des questions de personnel, un nouveau poste d'assistante administrative hors classe rémunéré sur les coûts d'appui au programme a été approuvé par le Siège du PNUE. Le poste permettra au Secrétariat de mieux répondre à la charge de travail accrue due à la multiplication des réunions et des ateliers en Méditerranée.
297. Locaux de l'Unité MED/PNUE: suite à la décision du Centre national hellénique de la recherche de résilier le bail avec le PNUE en 1992, d'autres locaux proposés par les autorités grecques ont été visités mais trouvés impropres (emplacement, coût, etc). Dans l'attente d'une décision définitive et en l'absence de tout bail, le loyer est payé au mois. Il est implicitement entendu, cependant, que, pour le moment, l'Unité MED peut rester dans ses locaux actuels.
298. Lors de la réunion des Parties contractantes tenue au Caire en 1991, à la demande de plusieurs pays, un groupe de travail informel se composant de représentants de l'Egypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Maroc et de la Tunisie s'était réuni pour examiner et proposer un certain nombre de "règles de travail du PAM" visant à un fonctionnement meilleur et sans heurt des divers services du PAM. Les minutes de la réunion du groupe de travail informel ont été établies et distribuées à toutes les Parties contractantes en sollicitant leurs observations et leurs remarques à propos de leur contenu. Celles-ci ont été reçues de quatre Parties contractantes.
- Considérant que certaines des suggestions formulées dans les minutes de la réunion informelle touchaient le recrutement de personnel à l'Unité de coordination, le Secrétariat a sollicité un avis et une orientation auprès du Siège du PNUE.

- A ce sujet, le Siège du PNUE a rappelé qu'en règle générale les avis de vacance pour tous les postes , y compris celui de Coordonnateur, étaient distribués à toutes les Parties à la Convention, ménageant ainsi un délai pour les demandes de renseignements et les soumissions de candidature, conformément aux procédures en usage aux Nations Unies. Aux termes du chapitre 101 de la Charte des Nations Unies, il convient d'accorder toute la considération voulue à la représentation géographique, à la compétence professionnelle et à l'intégrité dans le choix du Coordonnateur. Il incombe de garder à l'esprit, toutefois, que la nomination du personnel de l'Unité de coordination est une prérogative du Directeur exécutif du PNUE.
- Quant à la demande formulée par la réunion du groupe de travail informel tenue au Caire que le titulaire du poste de Coordonnateur avise les Parties contractantes de son départ six mois à l'avance, le Secrétariat estime qu'il convient d'attirer l'attention des Parties contractantes sur le fait que, en raison du manque de fonds, la durée des contrats à échéance fixe du personnel de l'Unité, y compris celui du Coordonnateur, couvre souvent moins de six mois, rendant ainsi la demande peu réaliste, à moins que les fonds voulus ne soient garantis par les Parties contractantes afin d'assurer ainsi de manière appropriée de longs contrats.
- En ce qui concerne la nomination du personnel des Centres d'activités régionales, il convient de souligner que, à l'exception du REMPEC - géré par l'OMI - ces Centres sont des institutions nationales qui exécutent des activités spécifiques sur la base des décisions des Parties contractantes. Le personnel des Centres d'activités régionales n'est pas désigné par le PNUE mais par l'institution nationale remplissant les fonctions d'un tel Centre. Par conséquent, dans la plupart des cas, les Centres d'activités régionales sont dotés en effectifs qui sont des nationaux du pays où est situé le Centre. Il existe deux moyens par lesquels les Parties contractantes peuvent veiller à ce qu'il existe un équilibre géographique dans la composition du personnel des Centres d'activités régionales: soit elles peuvent, dans l'allocation budgétaire couvrant le travail des Centres d'activités régionales, prévoir un crédit pour l'engagement de personnel à recrutement international, soit elles peuvent détacher du personnel aux Centres d'activités régionales.
- En ce qui concerne le recours à une devise de rechange au Fonds d'affectation, des détails sont donnés au paragraphe 295 ci-dessus.
- En ce qui concerne la présentation et l'approbation du budget, le Secrétariat s'est évertué à présenter les dépenses encourues, ainsi que les fonds nécessaires pour le prochain exercice biennal, de la manière la

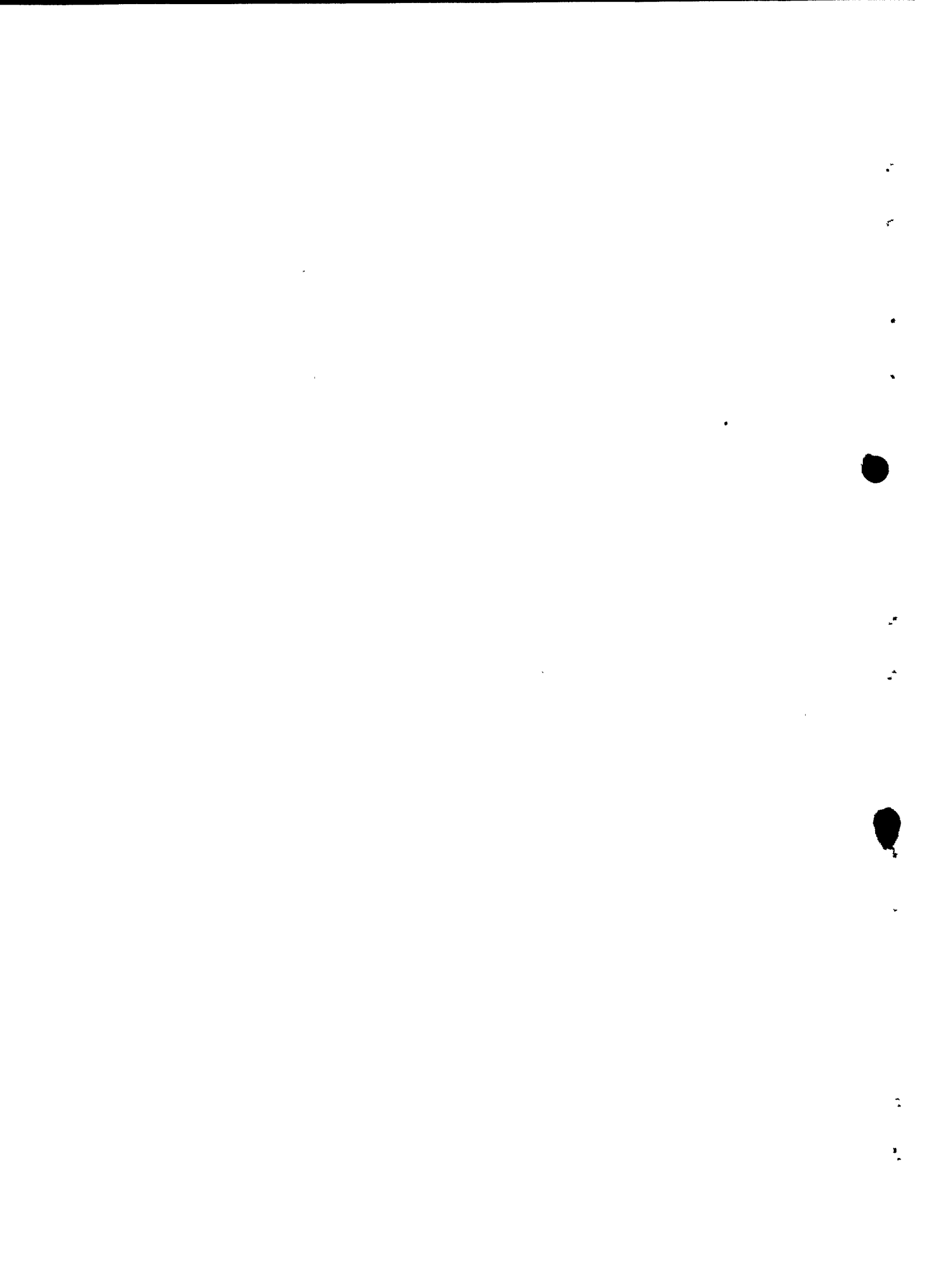
plus transparente ainsi qu'on peut le constater dans les recommandations et le budget soumis à la présente réunion (UNEP(OCA)/MED IG.3/4).

Personnel des organisations des Nations Unies détaché à Athènes

299. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau, le président du Bureau a envoyé deux lettres aux directeurs généraux de l'OMS et de la FAO, le 24 février 1992, en leur demandant d'examiner la possibilité de prendre en charge sur leurs budgets, à compter de 1993, les traitements du personnel des organisations détaché à Athènes.
- Le 7 mai 1992 et le 9 avril 1992, des réponses ont été reçues du directeur général de l'OMS et du directeur général de la FAO, respectivement. Des copies de ces lettres ont été, à l'époque, envoyées aux membres du Bureau.
 - Tout en énumérant les diverses formes d'assistance octroyées au PAM par les deux organisations et en affirmant que celles-ci étaient prêtes à poursuivre leur coopération, ils n'étaient cependant pas en mesure d'accéder à la requête des Parties contractantes en raison des règlements administratifs et financiers des deux organisations mais aussi de la passe financière critique que celles-ci traversaient.
 - A sa réunion au Caire en novembre 1992, le Bureau des Parties contractantes a examiné la situation et décidé de clore ce dossier. Le Bureau a en outre recommandé que le Secrétariat poursuive sa coopération avec les organisations des Nations Unies qui ont contribué d'une manière importante à l'oeuvre du PAM.

ANNEXE I

Calendrier des réunions
organisées dans le cadre du
Plan d'action pour la Méditerranée en 1992-1993



Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with #	Report Status
1992				
Training Course on Database for Water Resources Management	6-10 Jan. Malta	PAP/RAC Service Corporation MALTA (UNEP-MEDU)	A. Pavasovic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of RACs' Directors and MEDU	14-16 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.40/2
Consultation with representatives of IOC/UNESCO, Council of Europe/EURO-Med. Centre for Marine Contamination Hazards	16-17 Jan. Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttil	Note for the file
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Kastela Bay	24 January Split	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.42/1
Second meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	14 February Msida	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.50/1

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 40)	25-26 Feb. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttill* L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP/BUR/ 40/5
Consultation on pilot Monitoring project on anionic detergent	27-29 Feb. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	EUR/ICP/ CEH 104/S
First meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	2-3 March Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.43/2
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the island of Rhodes	30-31 March Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.46/8
Consultation on cost and benefits of reduction of the degradation of the marine environment from land-based sources of pollution and activities in coastal areas	6-8 April Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.45/6

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Third Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Syrian coast	11-14 April Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.48/1
Training Course on the Environmental Impact Assessment	27-30 April Damascus	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	PAP-3/MT/TC.2
Second Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Cres/Losinj islands	4 May Rijeka	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.52/1
Meeting of MED POL Co-ordinators	6-9 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.35/4
Expert Meeting on economic instruments for environmental planning and management	29-30 May Trieste	PAP/RAC (UNEP-MED)	A. Pavasovic*	Issued by PAP/RAC
Third meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Malta	18-20 May Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.49/10

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second meeting of experts on 100 Historic Sites	12-14 June Thessaloniki	Marseille Centre for Historic Sites Municipality of Thessaloniki (UNEP-MEDU)	D. Drocourt* I. Dharat*	to be issued by Marseille Centre
Fourth Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on Syrian Coast	3-7 July Damascus	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.51/1
Training course on Marine Vegetation in the Mediterranean	6-10 July Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied	to be issued by SPA/RAC
Training course on Marine Turtles conservation	19-30 July Lara (Cyprus)	SPA/RAC CYPRUS (UNEP-MEDU)	M. Saied	Note for the file
Training course on Marine Turtles conservation	1-10 Aug. Lara (Cyprus)	SPA/RAC CYPRUS (UNEP-MEDU)	M. Saied	Note for the file

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training course on urban liquid waste management	7-19 Sept. Rabat	PAP/RAC CEFIGRE (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
Fourth Meeting of the Task Team on implications on climatic changes on Malta	14 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.54/2
Meeting of the Task Team on implications of climatic changes on the Island of Rhodes, Kastela Bay, Syrian Coast, Malta, Cres/Losinj islands	15-19 Sept. Valletta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.57/7
Training workshop on the techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms	14-25 Sept. Nice	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ NICE/3
Fifth meeting of MEDUNIT and Regional Activity Centres (RAC) on MAP Programme	19-20 Sept. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil* L. Jeftic* I. Dharat*	UNEP(OCA)/MED WG.56/5

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Meeting of REMPEC National Focal Points	22-26 Sept. Malta	REMPEC (UNEP-MEDU)	S. Busuttill* J.C. Sainlos I. Dharat*	REMPEC/ WG.5/12
Consultation meeting on determination of pathogenic micro-organisms in coastal marine waters	7-10 Oct. Chioggia Italy	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	WUR/ICP/ CEH 115
Seminar for Decision Makers on Mediterranean prospective	19-21 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	M. Batisse B. Glass	Issued by Blue Plan
Ninth Meeting of Blue Plan National Focal Points	22-23 Oct. Sophia Antipolis	BP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttill* M. Batisse B. Glass	UNEP(OCA)/MED WG.39/4
Consultation meeting MAP/CMS/Council of Europe on cetaceans on the Mediterranean and Black Sea	26-27 Oct. Athens	SPA (UNEP-MEDU)	S. Busuttill M. Saied* I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.36/6
Meeting of SPA National Focal Points	26-30 Oct. Athens	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	S. Busuttill M. Saied* I. Dharat	UNEP(OCA)/MED WG.36/7

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with #	Report Status
Training course at MEDU (a Libyan national)	2-6 Nov. Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note for the file
Training and Inter- calibration exercise on determination of microbiological pollution	2-7 Nov. Athens	WHO (UNEP-MEDU)	L. Saliba	to be issued by WHO
Meeting of the Bureau of the Contracting Parties (BUR 41)	9-10 Nov. Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttill* I. Dharat*	UNEP/BUR/41/3
Regional training course on use of aquifer modelling water resources management	16-20 Nov Malta	PAP/RAC MALTA (UNEP-MEDU)	J. Margeta*	Issued by PAP/RAC
XXVI Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	8-11 Dec. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	UNEP(OCA)/MED WG.58/1

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
1993				
First Consultation Meeting on the evaluation of the MED POL Programme	7-8 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.67/1
Training workshop on the monitoring and assessment of airborne pollution	9-18 Feb. Malta	WMO (UNEP-MEDU) EUROMED CENTER	A. Soudine*	to be issued by WMO
Informal Consultation Meeting of Mediterranean Experts on "Agenda 21" for the Mediterranean	11-13 Feb. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil*	UNEP(OCA)/MED WG.63/4
Consultation Meeting on Coastal Areas Management Programme (CAMP) for Albania	13 Feb. Malta	UNEP-MEDU	L. Jeftic*	UNEP(OCA)/MED WG.68/1
Seventh Meeting of RAC's Directors and MEDU	15-16 Feb. Malta	UNEP-MEDU	S. Busuttil*	UNEP(OCA)/MED WG.62/2
Meeting of the Bureau (BUR 42)	1-2 March Cairo	UNEP-MEDU	S. Busuttil I. Dharat	UNEP/BUR/42/3

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training at MEDU on MAP Programme	8-12 March Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note to the file
Training at MEDU on MAP Programme	12-15 March Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat	Note to the file
First Meeting of experts on the Draft Protocol on Hazardous Wastes in the Mediterranean	23-25 Apr. Cervia Italy	UNEP-MEDU ITALY	I. Dharat*	UNEP(OCA)/MED WG.64/3
Seminar on Natural Resources Information Systems and Statistics	26-28 Apr. Sophia Antipolis	CEC (BP/RAC)	A. Hoballah	to be issued by CEC and BP/RAC
Meeting of Mediterranean Experts on Underwater Historic Sites	28-29 Apr. Bodrum Turkey	CENTRE FOR 100 HISTORIC SITES TURKEY (UNEP-MEDU)	D. Drocourt*	to be issued by Marseille Centre
Joint Meeting of the Scientific and Technical Committee and the Socio- economic Committee	3-7 May Athens	UNEP-MEDU	S. Busuttill	UNEP(OCA)/MED WG.66/8

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Second Consultation Meeting on the evaluation of the MED POL Programme	17-19 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.70/1
CSCE Conference on the Mediterranean	17-21 May Malta	CSCE (UNEP-MEDU)	S. Busuttil*	to be issued CSCE
Consultation Meeting on the fungicides pilot survey	27-29 May Ioannina (Greece)	FAO/IAEA (UNEP/MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO
Consultation Meeting on the Greek participation in the MED POL Programme	31 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.69/1
Consultation on microbiological quality of marine recreational water	9-12 June Athens	WHO (UNEP-MED)	L.J. Saliba	to be issued by WHO
Seminar on Aquaculture and Environment Network (MEDRAP II)	14-15 June Athens	FAO/MEDRAP (UNEP-MEDU)	H. Akrouit* U. Barg* A. Pavasovic*	to be issued by FAO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Training workshop on the design of monitoring programmes and the management of data concerning chemical contaminants in marine organisms	22-26 June Athens	FAO/IAEA (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides	to be issued by FAO
Third Consultation Meeting on the evaluation of the MED POL Programme	3-5 July Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic	UNEP(OCA)/MED WG.74/1
3rd Intensive training course on the application of ecotoxicology with monitoring, regulation and control of marine pollution	19-31 July Sunderland-UK	EUROMED/FAO (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	to be issued by EUROMED
Summer School on Biogeochemical processes, environment/development interactions and futures for the Mediterranean Basin	30 August- 17 September Nice	BP/RAC (CEC-MAST UNESCO-IOC CIESM,CNRS)	B. Glass L. Jeftic*	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Sixth Training Workshop on the statistical treatment and interpretation of marine community data	6-11 Sept. Trieste	FAO/IOC (UNEP-MEDU)	G. Gabrielides*	to be issued by FAO
Sixth Training Course and Intercalibration Exercise on Microbiological Methods for Marine Pollution Monitoring	20-25 Sept. Tunis	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO
Training workshop on the monitoring of chemical contaminants using marine sediments	September Monaco	IAEA/IOC (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Consultation Meeting on the application of chemical tracers of domestic contaminants for marine pollution surveys	September Monaco	IAEA/WHO (UNEP-MEDU)	L. Mee	to be issued by IAEA
Meeting of the Bureau (BUR 43)	11 Oct. Antalya Turkey	UNEP-MEDU	S. Busuttill* I. Dharat*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Eighth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution and its related protocols	12-15 Oct. Antalya Turkey	UNEP/MEDU TURKEY	S. Busuttil*	to be issued by MEDU
Mediterranean Conference on Agriculture and Environment	21-23 Oct. Malta	ICAMAS UNEP-MEDU	S. Busuttil*	to be issued by ICAMAS
Consultation Meeting on guidelines on data quality assurance	October Monaco	IAEA (UNEP-MEDU)	L. Mee M. Horvat	to be issued by IAEA
The Environmental Financial Forum	8 Nov. Malta	EC, COUNCIL OF EUROPE, MALTA (UNEP-MEDU)	S. Busuttil*	to be issued by EC
Clean Seas 93	9-11/ Nov. Valletta Malta	MEDSERV (UNEP-MEDU)	S. Busuttil*	to be issued by MEDSERV
Consultation Meeting on treatment and discharge of toxic wastes	November Istanbul	WHO (UNEP-MEDU)	L.J. Saliba*	to be issued by WHO

Meeting	Date, place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets).	Responsible officer. Travel marked with *	Report Status
Consultation Meeting on MEDPOL data processing programme and guidance for future work	November Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic A. Aksel	to be issued by MEDU
Training workshops on systemic and prospective approach to coastal regions	November Turkey	BP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Training workshop on collecting emission data for assessing airborne pollution	Nov.Dec	WMO (UNEP-MEDU)	A. Soudine	to be issued by WMO
XXVII Meeting of the Inter-Agency Advisory Committee (IAAC) for MEDPOL	December Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU

ANNEXE II

Position, au 31 mai 1993,
des signatures et ratifications de
la Convention et des Protocoles y relatifs

POSITION AU 31 DECEMBRE 1992

DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	<u>Convention 1/</u>		<u>Opérations d'immersion 2/</u>		<u>Situation critique 3/</u>		<u>Pollution d'origine tellurique 4/</u>		<u>Aires spécialement protégées 5/</u>		
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
Albanie	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	--	30 mai 90/AD	
Algérie	--	16 fév 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	16 mars 81/AD	--	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD	
Chypre	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	28 juin 88/AD	--	28 juin 88/AD	
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	--	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83	
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R	
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	22 déc 87	
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87	
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	21 fév 91	3 avr 82	28 oct 87	
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85	
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--	
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	6 juin 89/AP	--	6 juin 89/AP	
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	2 mars 89	3 avr 82	11 jan 88	
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	9 fév 87	2 avr 83	22 juin 90	
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	29 mai 89/R	
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R	
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R	
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	16 avr 90	30 mars 83	21 fév 86	
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP	

1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution Adoptée (Barcelone): 16 février 1976 Entrée en vigueur: 12 février 1978
 2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
 Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
 Entrée en vigueur: 12 février 1978

3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
 Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
 Entrée en vigueur: 12 février 1978

4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
 Adoptée (Athènes): 17 mai 1980
 Entrée en vigueur: 17 juin 1983

5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée Adoptée (Genève): 3 avril 1982 Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion -- AD Approbation -- AP Réserve -- R

ANNEXE III

Position, au 31 mai 1993,
des contributions au Fonds
d'affectation spéciale pour la Méditerranée

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION

Status of contributions as at 31 May 1993
(in United States dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1992	Adjustments for prior years	Pledges for 1993	Collections during 1992 and fut. years	Collections during 1993 for prior years	Collections in 1993 for 1993 and future years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1993
ALBANIA	0.00	0.00	2,695	0	0	0	0	2,695
ALGERIA	0.00	0.00	40,425	0	0	0	0	40,425
CYPRUS	0.00	0.00	5,390	0	0	5,390	0	0
EGYPT	0.00	0.00	18,865	18,865	0	0	0	0
FRANCE	0.00	0.00	1,461,845	0	0	1,461,845	0	0
GREECE	7,166.00	0.00	108,185	0	0	0	7,166	108,185
ISRAEL	0.00	0.00	56,595	0	0	0	0	56,595
ITALY	1,133,721.00	0.00	1,158,080	0	0	0	1,133,721	1,158,080
LEBANON	2,695.00	0.00	2,695	0	2,695	0	0	2,695
LIBYA	257,283.00	0.00	75,845	0	0	0	257,283	75,845
MALTA	0.00	0.00	2,695	0	0	0	0	2,695
MONACO	0.00	0.00	2,695	10	0	2,695	0	0
MOROCCO	0.00	0.00	10,780	0	0	0	0	10,780
SPAIN	0.00	0.00	577,115	0	0	0	0	577,115
SYRIA	13,595.31	0.69	10,780	0	13,596	0	0	10,780
TUNISIA	0.00	0.00	8,085	0	0	0	0	8,085
TURKEY	29,713.00	0.00	86,625	0	29,713	69,062	0	17,563
YUGOSLAVIA	345,620.40	(0.40)	124,355	0	0	0	345,620	124,355
EEC	0.00	0.00	96,250	0	0	0	0	96,250
TOTAL	1,789,793.71	0.29	3,850,000	18,875	46,004	1538,982	1,743,790	2,292,143
EEC VOLUNTARY CONTRIBUTION	0.00	0.00	573,798	0	0	0	0	573,798
GRAND TOTAL	1,789,793.71	0.29	4,423,798	18,875	46,004	1538,982	1,743,790	2,865,941

total contributions during 1993 as at 31 May 1993: US \$ 1,584,986.00.